



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de l'économie et du travail

Étude des crédits du **ministère** de l'Énergie
et des Ressources (3)

Le jeudi 6 mai 1993 - No 57

Président : M. Jean-Pierre Saintonge

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Discussion générale	
Projet Soligaz (suite)	CET-2961
Octroi d'un contrat d'Hydro-Québec international	CET-2962
Contrats à partage de risques	CET-2964
Coups de postes à Hydro-Québec	CET-2970
Études concernant le lac Robertson	CET-2972
Harnachement de la rivière Ashuapmushuan	CET-2974
Document déposé	CET-2975
Rivières à valeur patrimoniale	CET-2975
Projets de cogénération	CET-2976
Prix de l'essence dans les régions bénéficiant d'une réduction de la taxe de vente	CET-2977
Sécurité interne à Hydro-Québec	CET-2980
Sécurité des barrages	CET-2980
Autobus électriques	CET-2981
Projet Euro-Québec Hydro-Hydrogène	CET-2982
Stratégie d'efficacité énergétique	CET-2982
Adoption de l'ensemble des crédits	CET-2984

Intervenants

M. Maurice Richard, président
M. Jean Audet, président suppléant
M. Yvan Bordeleau, président suppléant

M. **Gérald Tremblay**
M. Guy Chevette
M. Jean-Pierre Jolivet

- * M. François Geoffrion, ministre de l'Énergie et des Ressources
- * M. Denis L'Homme, idem
- * M. Jean-Noël Vallière, idem

- * Témoins interrogés par les membres de la commission

Note de l'éditeur: La commission a aussi siégé en soirée pour l'étude des crédits du ministère du Tourisme. Le compte rendu officiel en est publié dans un fascicule distinct.

Abonnement: 325 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires
115 \$ par année pour les débats de la Chambre - Index: 10 \$
Prix de vente à l'unité variable selon le nombre de pages
La transcription des débats des commissions parlementaires
est aussi disponible sur microfiches au coût annuel de 105 \$
La TPS et la TVQ s'ajoutent aux prix indiqués

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:
Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
5, Place Québec, bureau 195
Québec, (Québec) tél. 418-643-2754
G1R 5P3 télécopieur: 418-528-0381

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Le jeudi 6 mai 1993

Étude des crédits du ministère de l'Énergie et des Ressources

(Neuf heures six minutes)

Le Président (M. Richard): Mesdames et messieurs, je déclare la séance ouverte et je vous rappelle le mandat de la commission. La commission de l'économie et du travail est réunie afin de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Énergie et des Ressources pour l'année financière 1993-1994. Je porte à votre attention que pour l'étude des programmes 1, 2, 3 et 5 des crédits budgétaires du ministère, dont nous devons traiter ce matin, il y aurait une enveloppe maximale de deux heures. M. le député de Joliette, vous aviez des questions précises ou...

M. Chevette: Oui, M. le Président. Je voudrais remercier, tout d'abord, le sous-ministre, M. Geoffrion, de m'avoir fourni les documents demandés, ainsi que Mme Gariépy de m'avoir donné une information que nous avions demandée concernant un employé d'Hydro-Québec, employé à la fois d'Hydro-Québec et d'une firme de communication. Nous avons obtenu les informations à notre satisfaction et nous vous en remercions.

Le Président (M. Richard): M. le député de Joliette, je m'excuse. Il y aurait quelques remplacements. Pour ne pas insulter nos collègues, si vous permettez, M. le secrétaire, voulez-vous les identifier?

Le Secrétaire: M. Bélanger (Laval-des-Rapides) est remplacé par M. Chenail (Beauharnois-Huntingdon); M. Charbonneau (Saint-Jean) est remplacé par M. Thérien (Rousseau); M. Forget (Prévost) est remplacé par M. Doyon (Louis-Hébert); M. Leclerc (Taschereau) est remplacé par M. Richard (Nicolet-Yamaska).

Le Président (M. Richard): Merci, M. le secrétaire. Soyez les bienvenus, messieurs. M. le député de Joliette, vous avez la parole.

M. Chevette: Merci. Donc, compte tenu que nous avons beaucoup de sujets, je ne reviendrai pas sur l'affidavit de Mme Sinclair, mais je demeure convaincu que ça ne touche pas toujours... que ça ne touche pas le fond du litige. Le fond du litige, c'est la destitution. Une allégation d'avoir ou pas reçu les motifs, ça ne change rien, au fond, sur les motifs. Mais ça, je pourrais faire un débat de droit, même si je ne suis pas avocat, puis ça me ferait d'autant plus plaisir de le faire avec quelqu'un qui ne l'est pas. Donc, on pourrait faire un beau combat, mais ça ne changerait rien à la situation. Donc, quand ça ne donne rien, moi, j'arrête tout de suite; quand je suis sûr que ça porte, je continue.

M. le Président, ce matin, nous allons toucher plus particulièrement Hydro-Québec. Étant donné que...

Le Président (M. Richard): M. le ministre.

Discussion générale

Projet Soligaz (suite)

M. Tremblay (Outremont): Avec votre permission, M. le Président, très brièvement, une autre question qui avait été posée par le député de Joliette concernant le projet Soligaz, je pourrais vous donner...

M. Chevette: Le détail?

M. Tremblay (Outremont): Oui. Et je puise cette information du rapport d'enquête et d'audiences publiques sur le projet Soligaz, approvisionnement et entreposage du terrain de l'équipe de gaz naturel, à Varennes. Alors, le coût du projet Soligaz, au moment des audiences, était — le pipeline — variait entre 146 000 000 \$ à 157 000 000 \$ et les installations à Montréal, 124 000 000 \$. Donc, le projet comme tel, incluant le pipeline qui est retardé présentement, c'était 270 000 000 \$. Ce projet devait engendrer des retombées économiques ou des investissements de 1 850 000 000 \$ ventilés de la façon suivante: l'usine MTB, 200 000 000 \$, doublement de la capacité de l'usine d'éthylène de Pétromont, 700 000 000 \$; l'agrandissement de l'usine de polyéthylène de Pétromont, 80 000 000 \$; une usine de chlorure de vinyle, 200 000 000 \$; une usine de styrène, 150 000 000 \$; une usine de polypropylène, 370 000 000 \$ et, également, une usine de phénol et de cumen de 150 000 000 \$ et, si me je rappelle bien, ces 150 000 000 \$, c'était le projet de Kemtec.

Le Président (M. Richard): Merci, M. le ministre. (9 h 10)

M. Chevette: Donc, je n'avais pas exagéré en parlant de 1 000 000 000 \$. Vous êtes rendu à 1 800 000 000 \$, pour me dire que ça ne se réalisera peut-être pas cette année, peut-être pas l'an prochain, ça va dépendre de la crise économique. C'est bien ça?

M. Tremblay (Outremont): C'est un projet d'investissement à moyen et à long terme pour...

M. Chevette: Oui.

M. Tremblay (Outremont): ...consolider...

M. Chevette: Mais qui a permis de vous pêter les bretelles à court terme.

M. Tremblay (Outremont): ...la grappe pétrochimique et la plasturgie dans le Grand Montréal métropolitain, entre autres, et au Québec, de façon plus générale.

M. Chevette: Mais, pas plus qu'hier soir, vous n'êtes capable de me dire que les investissements vont se faire cette année?

M. Tremblay (Outremont): Si vous pouviez me dire comment vont se comporter les marchés et me faire des prévisions au niveau de la conjoncture économique, c'est très difficile. Même les grandes entreprises qui ont énormément de spécialistes sur l'évaluation du marché ont de la misère, aujourd'hui, à nous dire, de façon réaliste, quelles vont être les prévisions en ce qui concerne le marché.

M. Chevette: Comment ça se fait que vous êtes plus réaliste ici qu'en Chambre, quand vous pose le même genre de question? Ha, ha, ha! En Chambre, ça va bien, c'est épouvantable, on jurerait que tout baigne dans l'huile et, ici, vous êtes plus modéré...

M. Tremblay (Outremont): Non.

M. Chevette: ...plus sobre, moins effarouché, je ne sais pas.

M. Tremblay (Outremont): Il y a deux réponses à cette question.

M. Chevette: Oui.

M. Tremblay (Outremont): Sûrement parce que le député de Joliette, aujourd'hui, est plus le député de Joliette que le leader parlementaire. Donc...

M. Chevette: Puis, vous, vous êtes plus...

M. Tremblay (Outremont): ...on n'est pas obligé de...

M. Chevette: ...ministre de l'Énergie que de l'Industrie et du Commerce, quand vous arrivez ici.

M. Tremblay (Outremont): Ha, ha, ha! On n'est pas obligé de répondre sur le même ton à ces questions et, la deuxième raison, pourtant, ça, il devrait le savoir, le député de Joliette, je dis toujours la vérité...

M. Chevette: Ah!

M. Tremblay (Outremont): ...ça m'en fait moins à me rappeler, donc...

M. Chevette: J'ai remarqué ça en Chambre, hier...

M. Tremblay (Outremont): ...il n'y a pas de

problème.

Octroi d'un contrat d'Hydro-Québec international

M. Chevette: ...avant-hier. On m'a parlé du contrat de Gobeil, pour partir, pour voir si vous allez dire la vérité.

Revenons au contrat de Paul Gobeil, à la question qui vous a été posée en Chambre, à laquelle vous n'avez jamais répondu. Considérez-vous qu'un président d'Hydro-Québec international, qui s'octroie un contrat dans sa compagnie — même si vous me dites «le conseil d'administration», il n'en demeure pas moins qu'il est le président du conseil d'administration — est-ce que vous ne considérez pas que le minimum de prudence aurait été d'aller en appel d'offres, tout au moins, pour couvrir à la fois son propre président? Qu'il n'y avait aucune urgence, contrairement à ce que vous avez dit? Contrairement à ce que vous avez dit — vous avez dit que vous ne mentiez jamais — il n'y a aucune urgence, on aurait très bien pu aller en appel d'offres ou, tout au moins, prendre des précautions minimales pour ne pas, précisément, afficher carrément cette situation de conflit d'intérêts. Ça saute aux yeux. Il n'y a pas personne qui vous a cru, au Québec. Personne ne vous a cru, au Québec, dans ce que vous avez dit, sauf certains patronaux. Mais le monde ordinaire qui vous a écouté dans votre réponse, personne ne vous a cru, M. le ministre. Vous ne considérez pas qu'un président de société d'État ne doit pas se placer en situation de conflit d'intérêts ou qu'il démissionne carrément?

M. Tremblay (Outremont): Alors, M. le Président, j'ai donné des faits à l'Assemblée nationale qui se résumaient sensiblement aux propos suivants: Que Hydro-Québec concurrence dans un marché qui est très compétitif et très spécialisé. Il arrive parfois que le gouvernement du Québec doive faire appel, en négociant de gré à gré des ententes de services avec des personnes qui ont une expertise particulière. Le contrat a été octroyé par le président d'Hydro-Québec international et ratifié, par la suite, par le conseil d'administration d'Hydro-Québec international. Tous les contrats qui sont donnés de gré à gré sont des contrats transparents et ils sont colligés dans les minutes du conseil d'administration d'Hydro-Québec international. Donc, ce sont les faits.

Nous avons convenu de demander un rapport complet sur l'octroi du contrat à la firme Stratact et le président d'Hydro-Québec devrait nous donner cette information dans les plus brefs délais.

M. Chevette: Donc, à la suite de la question en Chambre de mardi, si je comprends bien, vous avez décidé de faire un petit peu plus de lumière. Parce que vous n'étiez pas satisfait de la réponse que vous aviez donnée?

M. Tremblay (Outremont): Du tout. Au contraire, la question qui m'était posée, j'y ai répondu en

donnant les faits et on avait déjà fait des appels téléphoniques pour être plus informés et avoir un rapport complet sur l'octroi du contrat à la firme Stratact.

M. Chevette: Mais, M. le ministre, entre ce qui se fait sur papier ou ce qui se dit, ce qui se décrit et l'image publique que représente une telle action, pour la moralité politique, entre guillemets, et moralité aussi, vous ne considérez pas... Nous qui prêchons continuellement au gouvernement, comme élus, qu'on ne doit jamais se placer en situation de conflit d'intérêts... Les ministres, vous êtes obligés... Je le sais, je l'ai été. On est obligés d'abandonner nos actions, de se nommer un tuteur pour 3000 \$ ou 4000 \$ d'actions dans une caisse d'entraide économique. J'ai eu toute la misère du monde à les vendre, à part de ça, parce que ça ne valait rien, à l'époque. On se détache de tout ça, nous autres. Vous engagez des gars plus cher qu'un ministre, bien souvent. Ce n'est pas le cas du président d'Hydro-Québec international. C'est 12 000 \$ par année, je le sais. C'est mille quelques cents piastres par jour quand il est en mission et il a des jetons pour l'année pour l'équivalent de 12 000\$. Ce n'est pas sur le salaire, mais ne doit-t-on pas exiger de ces présidents-là, quels qu'ils soient, au moins la même rigueur quant à l'apparence des conflits d'intérêts qu'on exige d'un politicien? Quand on les défend, M. le ministre, comme vous le faites, moi, je prétends qu'on manque le bateau. On prouve à la population du Québec que ce n'est pas bien, bien grave, ça. Il y a toujours une bonne raison quand c'est une grosse poche qui se place en conflit d'intérêts. Mais si c'était un petit, là, ça ferait longtemps qu'il serait dégommé et qu'il serait parti.

Sur le plan de la moralité politique, est-ce qu'il n'y a pas lieu, comme gouvernement, d'exiger plus de rigueur, qu'il s'appelle Gobeil, qu'il ait été ministre ou qu'il ne l'ait pas été?

M. Tremblay (Outremont): Alors, M. le Président, je pense qu'il est prématuré de répondre à la question du député de Joliette. Je répète que nous avons convenu de demander au président d'Hydro-Québec un rapport complet sur l'octroi du contrat à la firme Stratact, Stratégies d'entreprises inc.

M. Chevette: Est-ce que vous entendez le rendre public, M. le ministre? Parce que ça fait bien des fois qu'on pose des questions en Chambre et on a des rapports complets et on ne les voit jamais. Ça a été le cas de Barsalou, par exemple, dans une commission scolaire, un des «chums» d'un de vos ministres. Ça a été le cas de plusieurs dossiers sur lesquels vous vous asseyiez confortablement sur le couvert de la marmite et on ne sait jamais quoi! Est-ce qu'il y a un échéancier? Et est-ce qu'il sera rendu public?

M. Tremblay (Outremont): Il me semble que la politique du gouvernement — et je l'ai mentionné à l'Assemblée nationale il y a quelques jours — c'est d'être le plus transparent possible. Lorsque nous aurons

reçu le rapport du président d'Hydro-Québec, à ce moment-là, nous évaluerons la possibilité de le rendre public.

M. Chevette: Donc, depuis mardi, on a décidé de faire un petit peu plus enquête. On essaiera de fournir une question et si on n'a pas le temps de questionner, on ne le saura jamais.

M. Tremblay (Outremont): Monsieur...

M. Chevette: Je le prendrai, soyez assuré de ça.

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, c'est une interprétation des paroles que je viens de dire. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Ce que je dis, c'est que nous avons eu des conversations préalablement à la question qui nous a été posée. Lorsque la question a été posée, je n'ai que donné les faits et nous attendons le rapport du président d'Hydro-Québec avant de pouvoir répondre de façon plus claire...

M. Chevette: Mais vous, comme ministre...

M. Tremblay (Outremont): ...au député de Joliette.

M. Chevette: Vous, comme ministre, êtes-vous d'accord avec ça? Comme élu du peuple, êtes-vous d'accord avec ça, vous, qu'un président se place en situation de conflit d'intérêts? Endureriez-vous ça, à la SDI, vous?

M. Tremblay (Outremont): Le...

M. Chevette: L'endureriez-vous à la SDI?

M. Tremblay (Outremont): Le but du rapport complet que nous avons demandé, c'est de dissiper tous les doutes qui pourraient exister.

M. Chevette: Un député ferait ça et il serait déjà...

M. Tremblay (Outremont): Vous avez mentionné tout à l'heure que, comme ministres, nous avons l'obligation, si nous détenons des actions, de les mettre dans une fiducie sans droit de regard et, à la Société de développement industriel, il y a certaines politiques qui répondent de façon très claire à ces questions-là.

M. Chevette: On verra. M. le Président, je formule le vœu que le ministre donne suite à ce qu'il vient de dire et qu'il le dépose.

Je voudrais aborder les contrats à partage de risques.

M. Tremblay (Outremont): Juste sur ce point, M. le Président, là, la dernière affirmation du député de Joliette. Le sous-ministre de l'Énergie et des Ressources

m'informe que toutes les fois que des documents de cette nature ont été demandés à Hydro-Québec, ils ont été rendus publics.

M. Chevette: Bon. Profitant de cette ouverture, je voudrais avoir le dépôt du rapport de la vérificatrice d'Hydro-Québec sur l'Ordre du Temple solaire. D'accord?

(9 h 20)

Une voix: Ça a été rendu public.

M. Chevette: Non. Il y a eu des rapports dans les journaux, mais on n'a pas eu de dépôt du rapport ici. J'aimerais avoir le dépôt du rapport de l'Ordre du Temple solaire et, en même temps, demander à M. Geoffrion, dans ce cas-là, s'il peut nous donner la méthodologie qui a été suivie lors de l'élaboration du rapport. Est-ce qu'on a vérifié la nature des contrats qui ont été dispensés à Hydro-Québec, en termes de formation? Est-ce qu'il y a eu enquête complète pour savoir si les individus s'identifiant à l'Ordre du Temple solaire ont touché de près aux décisions quant aux cours de formation? J'aimerais savoir ça.

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, je voudrais fermer le plus rapidement possible les discussions sur Hydro-Québec pour les raisons que nous avons convenues ensemble. Il y a eu des discussions pendant cinq semaines à l'Assemblée nationale... Mais, avant de fermer le dossier, nous allons, d'ici 11 heures, déposer, pour l'information du député de Joliette, le rapport en question qui, d'ailleurs, a été rendu public et rapporté presque intégralement par les médias.

M. Chevette: C'est possible, mais on n'a pas eu de rapport.

M. Tremblay (Outremont): On va le déposer.

M. Chevette: Mais ce que j'aimerais avoir, c'est que M. Geoffrion puisse s'enquérir de la méthodologie, en particulier au niveau des contrats de formation ou des séminaires ou des colloques organisés, pour voir si la doctrine passait par les cours. C'est important, ça. Je sais qu'il y a une conférence qui a coûté quelques milliers de piastres. J'espère que ça va être marqué dans le rapport.

Contrats à partage de risques

Contrats à partage de risques. Depuis cinq semaines précisément, Hydro-Québec a tenté de justifier certaines choses. Elle nous a envoyé des papiers. Vous vous rappellerez que, durant les cinq semaines, il n'y avait pas de chiffres de faits. Il n'y avait pas de projections de faites pour bien longtemps. Quand ils ont vu qu'on avait certains papiers, ils ont dit: On en avait, mais on ne les rendra pas trop publics. Quand ça a sorti public, c'est drôle, il y en avait jusqu'en 1996 et, après ça, ils ont monté à 2001 et ils m'ont envoyé — ils ont

drôles en... — jusqu'en 2016, à un moment donné. Quand ils ont vu qu'on en avait pas mal, ils ont fait faire des projections a posteriori, projections qu'ils avaient, ça fait longtemps, et là, ils en ont envoyé jusqu'en 2016 pour essayer de diminuer un petit peu l'impact négatif des contrats à partage de risques. Mais, même les contrats qu'ils m'ont envoyés, ils arrivent à 1 558 000 000 \$ de pertes, de manque à gagner par rapport au tarif L, et ce sont leurs chiffres. Je pense que vous les avez eus par la suite, probablement. Mais vous... Relevez le **Journal des débats**, là, un tissu de mensonges. Il faut le dire comme ça s'appelle: un tissu de mensonges. Il n'y a pas de projections de faites. Il y en a jusqu'en 1993. Après ça, ils en ont ajouté deux en 1994-1995, durant les débats. Les deux sous-ministres qui sont là ont assisté à ça comme moi. Ils n'en avaient pas, de projections de faites. Moi, je leur ai dit que j'avais des chiffres jusqu'en 2010. Ils sont arrivés, maintenant ils sont rendus en 2016 pour essayer de minimiser l'impact. Mais, même avec leurs chiffres, ils arrivent avec un déficit ou un manque à gagner de 1 558 000 000 \$ avec leurs propres chiffres qu'ils m'ont donnés.

M. le Président, je me suis permis de vérifier certains chiffres d'Hydro, non pas à partir des chiffres d'Hydro, mais pour faire des comparaisons et pour établir, à toutes fins pratiques, ce que ça représentait, les contrats à partage de risques. On a même changé Bécancour chez vous. M. le Président, vous connaissez ce coin-là. À Bécancour, il existait des contrats à partage de risques au moment où il y a eu des surplus énergétiques, dans les années... au début des années quatre-vingt. Mais toutes les formules étaient basées sur le tiers. L'augmentation du tarif L, les compagnies devaient payer au moins le tiers. C'était l'inflation américaine. Si elle était de 6 %, on payait 2 %. L'autre tiers était basé sur le coût du métal. Donc, s'il y avait une catastrophe dans le métal, au moins, nous avions des gains sur l'augmentation du tarif, le tiers, et nous avions le tiers de l'inflation américaine. Ils ont défaut ça, eux autres, et ils ont signé un contrat à partage de risques. Puis je me suis amusé à le faire par compagnie. Je voudrais demander au ministre s'il considère, par exemple, qu'un «payroll» comme la compagnie Alouette... Le «payroll», tous les employés permanents et temporaires, je les ai mis à 62 000 \$ de moyenne. Ça représente 33 800 000 \$, en 1993. Est-ce que le ministre sait que le manque à gagner, juste pour Alouette, en 1993, est de 59 000 000 \$, pas loin du double du «payroll»? Est-ce qu'il considère qu'ils ont signé un bon contrat? Un «payroll» de 33 800 000 \$, puis juste l'écart, le manque à gagner par rapport au tarif L consenti, ça représente 59 000 000 \$. On fait plus par le rabais que de payer... On paie presque le double du coût de la main-d'oeuvre. Est-ce qu'il considère qu'il avait fait un bon coup pour les contribuables et les actionnaires québécois? Là, c'est pour 1993. Je vous parlerai après d'autres dates.

M. Tremblay (Outremont): Bon. M. le Président, ça fait un certain temps que j'écoute attentivement

le débat entre le leader de l'Opposition, le député de Joliette, et la ministre de l'Énergie et des Ressources. Le député de Joliette parle toujours de contrats à partage de risques...

M. Chevette: Secrets.

M. Tremblay (Outremont): ...et il ne parle jamais des bénéfiques. Si l'Ontario avait eu la même attitude il y a plusieurs décennies et n'avait pas investi massivement dans l'acier, l'Ontario n'aurait pas la prospérité économique qu'elle a aujourd'hui, entre autres à cause du secteur de l'automobile. Le Québec a pris un risque calculé en investissant des sommes considérables dans l'avenir du Québec et deux métaux ou matériaux importants, **c'est-à-dire** l'aluminium et le magnésium.

Il y a des retombées économiques à court terme, et vous allez le reconnaître, M. le Président; il y a également des retombées économiques à moyen et à long terme. Juste quelques chiffres, M. le Président, sur les retombées économiques à court terme, des investissements totalisant 5 000 000 000 \$ de façon directe et indirecte. Et ça explique en partie... C'est une réponse au chef de l'Opposition qui pose la question pour dire: Comment se fait-il que pour les années 1992, 1993, les investissements sont un peu inférieurs à ce qu'ils étaient les années précédentes? Entre autres, parce qu'on a eu des projets d'investissements majeurs. Huit mille emplois par année, 41 000 emplois liés à la construction. J'étais à **Sept-Îles**, à Baie-Comeau, il y a quelques jours, et les gens nous remercient parce que, depuis que l'usine a été annoncée, la municipalité manque de ressources humaines pour émettre des permis de construction au niveau des résidences et au niveau de la sous-traitance. Le chiffre d'affaires global annuel parle de 6 000 000 000 \$; des achats de biens et de services par année, 1 200 000 000 \$; et, également, la masse salariale annuelle parle de 600 000 000 \$.

(9 h 30)

Récemment, dans le journal, on parlait de SNC-Lavalin qui soumissionne présentement sur deux contrats internationaux pour des alumineries. Donc, on s'est servi de notre potentiel énergétique, dans un premier temps, pour favoriser, dans un deuxième temps, l'implantation d'usines dans le secteur de l'aluminium et dans le secteur du magnésium. Nous sommes maintenant rendus à la phase 3 du développement de ce secteur, en favorisant la transformation secondaire de ces matériaux, dans quel secteur les technologies de l'information, de matériel de transport terrestre, l'aérospatial, l'habitat construction. Donc, c'est facile aujourd'hui de regarder un contrat sur une durée de 25 ans et dire que, selon certaines hypothèses, il y aurait éventuellement, comme le dit le député de Joliette, des pertes, ce que nous appelons davantage des investissements à moyen et à long terme.

M. Chevette: Est-ce que le ministre a eu le document d'Hydro-Québec «Manque à gagner»? Est-ce qu'il l'a? Pour 1993, là — et on le fera pour chaque

année, s'il le veut, jusqu'en 2016, parce qu'Hydro m'a fourni ça. Ce n'est pas moi qui parle, là — il y a 94 000 000 \$ de manque à gagner par rapport au tarif L dans les alumineries de Bécancour, cette année. Il y a 59 000 000 \$ à Alouette. Luralco, 53 000 000 \$ — je vais en prendre juste quatre, à part ça — Reynolds, 76 000 000 \$.

M. le Président, ça paie plus que tous les employés, les employés cadres, les temporaires et ce que ça rapporte en impôts. C'est un déficit net, au bout, et ça, non pas pour un an. Juste pour les années 1993 à 2001 — je l'ai fait pour une portée de vue, là — Bécancour coûtera 463 000 000 \$, un demi-milliard quasiment; Alouette, 470 000 000 \$, un autre demi-milliard. Il va falloir qu'il en achète, des carottes, à Sept-Îles, pour combler le manque à gagner. 270 000 000 \$ à Luralco; 419 000 000 \$ à Reynolds. Ça, c'est pour à portée de vue. Si vous voulez le faire maintenant jusqu'à 10, seulement jusqu'en 2001, ce sera 1 622 000 000 \$ de manque à gagner par rapport au tarif L. Pas selon les chiffres de l'Opposition, selon les chiffres d'Hydro-Québec eux-mêmes. Si vous voulez avoir la feuille, je vais vous la montrer. Je vous la ferai lire.

Maintenant, de 2002 à 2010... parce qu'Hydro-Québec et le ministre nous disent: Oui, mais c'est un contrat à risques calculés. Ça devrait se replacer un jour. De 2002 à 2010, voyons-les une par une, les quatre: Reynolds, 351 000 000 \$; Bécancour, de 2002 à 2010, 440 000 000 \$ de plus; Alouette, 576 000 000 \$; Luralco, 145 000 000 \$, pour un total, de 2002 à 2010, de 1 513 000 000 \$ de manque à gagner par rapport au tarif L. Quand vous combinez les deux périodes, vous arrivez au-dessus de 3 000 000 000 \$ de pertes. Il a fallu qu'il y en ait, des retombées positives, vite, vite, vite. Ça n'a pas de bon sens. C'est un contrat signé par des enfants d'école ou des matelots en goguette.

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, je n'ai pas dit que c'était un contrat à risques calculés. J'ai dit...

M. Chevette: C'est ça que vous avez dit tantôt.

M. Tremblay (Outremont): Non.

M. Chevette: On relèvera les galées parce que je l'ai écrit en même temps que vous le disiez.

M. Tremblay (Outremont): Ce n'est pas ça que j'ai dit, M. le Président, et je n'ai pas peur de relire les galées. Ce que j'ai dit, c'est que c'est un contrat à partage de risques et de bénéfiques et que le gouvernement avait pris un risque calculé. Je n'ai pas dit que c'était un contrat à risques calculés. J'ai dit que le gouvernement avait pris un risque calculé, mais c'est des contrats à partage de risques et de bénéfiques. Je ne crois pas que nous puissions évaluer ce risque calculé à court terme, principalement à cause de la conjoncture écono-

mique qui est moins favorable. Par contre, à moins d'être un devin, il y a des événements qui peuvent venir bouleverser, possiblement dans les années qui viennent, l'industrie de l'aluminium. Je vais n'en citer que deux.

Premier événement, c'est que les producteurs de la Communauté économique européenne présentement font des pressions pour imposer des quotas d'exportation aux producteurs de la Communauté des États indépendants en vue de limiter le déversement de grandes quantités d'aluminium sur le marché européen. Si les Américains, qui sont les premiers producteurs mondiaux d'aluminium — donc, très sensibles aux représentations des compagnies d'aluminium — acceptent de soutenir financièrement le développement de la Russie et d'autres États indépendants, c'est, entre autres, pour leur permettre de se développer et de créer de la richesse en Russie et dans les États indépendants, avec la conséquence que l'aluminium, au lieu d'être exporté sur les marchés, va servir principalement au développement de secteurs industriels porteurs d'avenir en Russie. Donc, premier événement qui pourrait venir, de façon importante au cours des prochaines années, changer toutes les hypothèses qui sont dans le document que vous avez.

Deuxièmement, le président américain, Bill Clinton, considère d'augmenter une taxe sur l'énergie qui favoriserait la hausse d'un seul coup du prix de l'aluminium de 0,02 \$ la livre. Alors, il faut se mettre dans un contexte international. Les deux mesures ensemble peuvent venir changer les hypothèses de travail que vous mettez de l'avant. Alors, ce sont des contrats sur une longue période de temps et, à ma connaissance, le député de Joliette n'est pas un devin.

M. Chevette: Non, mais je connais mon dossier. Pourriez-vous me dire à quel prix est l'aluminium, présentement?

M. Tremblay (Outremont): Oui, il fluctue entre 0,50 \$ et 0,55 \$.

M. Chevette: Pourriez-vous me dire quand est-ce que ça commencera à être payant, vos contrats secrets? Il faudra qu'il soit à quel prix la livre?

M. Tremblay (Outremont): Je vais vous...

M. Chevette: Il faudrait qu'il soit à quel prix la livre, pour que ça soit payant, vos contrats secrets? C'est ça, la question qui vous est posée.

M. Tremblay (Outremont): Ça dépend des hypothèses, mais les hypothèses qui ont été mentionnées par les...

M. Chevette: Non, ça ne dépend pas des hypothèses. Des contrats, ce n'est pas des hypothèses, M. le ministre. Un contrat, ça a des règles fixes. À quel prix vous vous êtes basés, Hydro-Québec et vous, quand vous avez autorisé à signer le contrat? À quel prix ça commence à être payant?

M. Tremblay (Outremont): Le...

M. Chevette: 0,83 \$?

M. Tremblay (Outremont): Non.

M. Chevette: Oui ou non?

M. Tremblay (Outremont): Le chiffre qui a été mentionné par la ministre de l'Énergie et des Ressources, c'est 0,75 \$, à l'origine. C'était le chiffre qui avait été mentionné à l'origine. Mais, M. le Président...

M. Chevette: Il est à 0,52 \$. Avec 0,02 \$, il a l'air intelligent.

M. Tremblay (Outremont): ...est-ce que j'ai le droit de poser une question?

M. Chevette: Non. Vous êtes là pour répondre.

M. Tremblay (Outremont): Je ne peux pas? Bien, je peux la phraser d'une façon différente. Je peux donner une réponse. Si, dans votre portefeuille d'actions, vous aviez eu des actions d'Alcan au cours des 20 dernières années, est-ce que vous le regretteriez? Au lieu d'avoir des actions dans d'autres entreprises? Dans l'Alcan. Si vous regardez l'Alcan, parce qu'il faut dire que quand, nous, comme gouvernement, on prend un risque calculé de plus de 1 000 000 000 \$, selon vos chiffres, il faut prendre pour acquis qu'il y a des partenaires économiques qui prennent des risques semblables, mais qui totalisent cinq fois les risques que nous prenons. Donc, ce que vous êtes en train de dire, c'est que des multinationales comme Alcan, comme Reynolds, comme Alumax, comme Pechiney et, également, comme les cinq entreprises d'envergure mondiale qui investissent dans l'aluminium font une erreur.

Alors, je préfère croire en des multinationales qui ont donné un rendement important à leurs actionnaires depuis de nombreuses années que de croire en des projections sur une période de 20 ans, alors que vous êtes les premiers à nous dire, à l'Assemblée nationale, que...

M. Chevette: Êtes-vous en train de me dire qu'Hydro-Québec...

M. Tremblay (Outremont): ...des prévisions de plus de trois ans n'ont aucune validité. C'est ce que vous nous dites tout le temps.
(9 h 40)

M. Chevette: Vous êtes en train de me dire qu'Hydro-Québec, qui m'a fait parvenir il y a à peu près 15 jours ses projections jusqu'en l'an 2016, est dans les carottes. Est-ce que les documents qu'elle n'a pas voulu rendre publics mais qu'on a... qui étaient en 2010, c'est dans les carottes? Plus que ça, Hydro-Québec a même menti à la commission — je vais loin dans mon accusation — parce qu'il n'y en avait pas — rappelez-vous ce qu'Hydro-Québec disait, pour

ceux qui ont assisté à la commission — il n'y avait pas d'évaluation et vous le savez très bien. Vous n'avez pas répondu à la question précise que je vous ai posée: Jusqu'à quel seuil on commence au moins à ne pas perdre d'argent de façon dramatique? Je m'aperçois que le ministre a plus de considération pour le portefeuille des actionnaires que pour l'ensemble de la population québécoise qui, elle, est tous des actionnaires d'Hydro-Québec, M. le ministre. Donc, je reconnais que vous avez fait un choix entre le portefeuille des actions des multinationales et le portefeuille de la poche de chacun des Québécois, et je ne marche pas avec vous. On pourra s'en reparler et, là-dessus, je pourrais faire un débat avec vous en n'importe quel temps.

M. Tremblay (Outremont): Ça va me faire plaisir. On peut l'avoir immédiatement, M. le Président...

M. Chevette: Oui.

M. Tremblay (Outremont): ...je n'ai aucun problème. Les seules données que nous reconnaissons sont les prévisions d'Hydro-Québec jusqu'en 1995. Deuxièmement...

M. Chevette: Non, mais ils les ont données jusqu'en 2016.

M. Tremblay (Outremont): ...dans un souci de transparence, est-ce qu'on pourrait demander au député de Joliette de nous déposer ses prévisions jusqu'en l'an 2016?

M. Chevette: C'est Hydro qui nous les a envoyées. Ça a fait l'objet d'un communiqué de presse d'Hydro. Franchement, vous n'êtes pas «up to date», comme disent les Anglais. Hydro-Québec a paniqué quand j'ai commencé à sortir des chiffres. Ils ont produit ça et M. Couture s'était fait reverser dans le décor, le vice-président, **ex-Lavalin**. Ils ont publié ça.

Le Président (M. Richard): Est-ce que vous voulez le déposer, M. le député...

M. Chevette: Lui, il arrive non pas aux chiffres qui avaient été faits par leurs spécialistes à l'interne, ils ont voulu maquiller l'histoire, l'affaire, parce que, moi, je disais à Hydro-Québec qu'avec «vos propres chiffres, j'arrive à une perte jusqu'en 2010, un manque à gagner par rapport au tarif L, à 3 135 000 000 \$». Là, M. Couture a dit: Ce n'est pas tout à fait ça. Celui qui n'avait pas de chiffres durant la commission, là, il en a retrouvé après la commission. Ils n'ont pas arrêté à 2010, parce qu'en 2010 ce n'était pas long pour récupérer pas mal, ils sont rendus à 2016, d'un coup sec. Mais, malgré ça, ils arrivent à 1 558 000 000 \$, leurs propres chiffres. Ce n'est pas moi qui ai écrit ça, là, Hydro-Québec! Si vous les croyez jusqu'en 1995, moi, je ne les crois plus pantoute. Je pense que ça va être une

catastrophe épouvantable parce que, chaque année, c'est un peu plus qu'ils ont prévu, la catastrophe. On est déjà... Cette année, la catastrophe 1993 est à 300 000 000 \$. L'an prochain, ce sera au-dessus de 250 000 000 \$ et, après ça, c'est tout près de 250 000 000 \$, etc. Il y a des limites à essayer de rire de nous autres, là! Si vous ne croyez pas ça, les chiffres d'Hydro-Québec, je les ai reçus d'Hydro le 31 mars 1993, publiés par Hydro-Québec, c'était en réponse à des chiffres que j'avais sortis. Là, si vous n'êtes même pas au courant de ce qui se passe à Hydro, ce n'est pas de ma faute. Là, je dois vous dire: Renseignez-vous avant de me répondre.

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, le document auquel se réfère le député de Joliette, il n'a plus besoin de le déposer parce que nous l'avons depuis un certain temps.

M. Chevette: Ah!

M. Tremblay (Outremont): On l'a depuis un certain temps.

M. Chevette: Dans ce cas-là, ne dites pas que ce n'est pas vrai.

M. Tremblay (Outremont): On voulait bien s'entendre sur le document. Alors, ce document s'intitule très bien «Contrats à partage de risques et bénéfices» et fait une prévision des revenus des contrats, mais ne fait pas une prévision, selon les hypothèses, sur le prix de l'aluminium.

M. Chevette: Sur quoi vous vous basez...

M. Tremblay (Outremont): Et comme...

M. Chevette: ...M. le ministre, d'abord? Expliquez-moi ça.

M. Tremblay (Outremont): ...j'en ai fait la démonstration tout à l'heure...

M. Chevette: Bien voyons!

M. Tremblay (Outremont): ...le prix de l'aluminium pourrait, de façon importante, fluctuer au cours des prochaines années.

Deuxièmement, le député de Joliette semble dire qu'on prend beaucoup plus à coeur les intérêts des actionnaires des entreprises qu'on prend à coeur les intérêts des contribuables du Québec. C'est absolument faux.

M. Chevette: M. le ministre, est-ce que je peux vous poser une petite question, vite? Vous qui êtes supposé être fort en chiffres, vous êtes ministre de l'Industrie et du Commerce, si Hydro-Québec est capable de faire des projections entre le tarif L et le tarif

qu'ils vont toucher, ils se sont basés sur quoi pour faire le tarif s'ils ne se sont pas basés sur le prix du métal? Franchement, là; vous êtes ministre de l'Industrie et du Commerce, de la Science et de la Technologie! Je suis un petit gorlot professeur et je comprends ça tout de suite, moi. Il faut que tu te bases sur quelque chose, Jésus, pour analyser un rendement. Voyons! Là, j'espère que vous vous êtes trompé dans votre réponse, parce que ça n'a plus de bon sens.

M. Tremblay (Outremont): Encore une fois, M. le Président, le député de Joliette déforme mes propos.

M. Chevette: Je ne déforme pas.

M. Tremblay (Outremont): Si nous prenons les cycles économiques depuis 1972, on s'aperçoit que le prix de l'aluminium a fluctué de façon importante. En 1972, il était de 0,60 \$ U.S. la livre; en 1974, il était passé à 1,02 \$ la livre. Il a diminué à 0,80 \$ la livre en 1975. Je pourrais continuer pour dire qu'en 1980, il était à 1,15 \$ la livre. Par la suite, il a diminué et il a repris son cours de 1,10 \$ en 1988. Donc, on voit qu'il y a une fluctuation importante.

M. Chevette: Des pointes de cinq ans. On sait ça. Là, vous ne nous apprenez rien. Ce que vous m'avez dit tantôt, dans votre réponse, ça m'a atterré. C'est clair que pour faire des projections de rendement, M. le ministre, vous avez exclu le taux. Vous ne tenez plus compte de l'augmentation du tarif L. C'est des calculs a posteriori pour savoir ce que ça représente. Tout est basé maintenant sur le prix du métal. Vous ne tenez plus compte de l'inflation américaine. Vous ne tenez plus compte du coût du métal comme la formule qu'on avait avant: tiers différence entre tarif L et l'augmentation, tiers inflation américaine, tiers coût du métal. Vous avez effacé ça. Vous avez tout basé sur un prix fixe du métal. En bas, vous payez puis, en haut, ils paieraient par rapport au tarif L. C'est ça, le contrat qu'on n'a pas eu mais qu'on devrait avoir parce qu'il y en a quatre qui n'ont pas la clause de confidentialité. Ceci dit, ne venez pas me dire que ce n'est pas basé sur le coût du métal, M. le ministre, je vais vous prendre au sérieux, là.

M. Tremblay (Outremont): C'est basé sur... Je n'ai pas dit ça, encore une fois, M. le Président...

M. Chevette: Bien oui, c'est une autre affaire dont je vous parlerai, ça.

M. Tremblay (Outremont): Il est basé sur un prix minimum, linéaire, linéaire au cours des années alors que, historiquement, les cycles économiques ont démontré que le prix de l'aluminium était principalement au-dessus de ce prix minimum. Donc, il y a des scénarios qui ont été faits. Il y a des scénarios pessimistes, des scénarios réalistes, des scénarios optimistes. Nous reconnaissons les chiffres jusqu'en 1995.

M. Chevette: Les chiffres d'Hydro-Québec jusqu'en 2016, ce n'est pas bon; puis jusqu'en 2010, ce n'est pas bon.

M. Tremblay (Outremont): Ce sont des hypothèses comme d'autres.

M. Chevette: Est-ce que vous êtes en train de me dire qu'Hydro aurait signé un contrat de 30 ans ou de 40 ans à partage de risques avec une vision de deux ans? Est-ce que c'est ça que vous êtes après me dire? Ça fait sérieux en maudit dans la gestion des deniers publics, ça. Si vous reconnaissez jusqu'en 1995, là, vous avez... Administrer, c'est l'art de prévoir et ça s'inscrit dans le cadre d'une gestion de la qualité totale. Bien faire du premier coup, à tout coup, partout, sans se tromper. Donc, pourriez-vous me dire que vous ne vous êtes pas trompé dans ça, d'abord? C'est un premier coup manqué puis ça risque d'être partout puis toujours, là.

M. Tremblay (Outremont): Le pari qui a été fait par le gouvernement, c'est que l'aluminium et le magnésium sont deux matériaux d'avenir et l'avenir dira qui a eu raison. La ministre de l'Énergie et des Ressources, à plusieurs reprises, a même mentionné à l'Assemblée nationale, à la suite d'une question que vous aviez posée, que si le prix de l'aluminium n'augmentait que de 50 % d'ici 1997, Hydro-Québec récupérerait ses frais avec les contrats. Donc, ce sont des hypothèses. On peut en discuter longtemps. La décision, elle est prise. Le gouvernement a fait le pari que ces deux matériaux contribueraient de façon marquée à l'avenir économique et technologique du Québec.
(9 h 50)

Vous aurez peut-être, un jour, à expliquer pourquoi toutes les grandes compagnies internationales font partie de l'Institut de la technologie du magnésium, pourquoi une entreprise comme Dynacast, qui est dans 22 pays au monde, a consolidé toutes ses opérations manufacturières du magnésium à Pointe-Claire, au Québec, et considère faire la même chose avec l'aluminium. Nous avons également des entreprises qui sont intéressées à faire la transformation secondaire de l'aluminium au Québec et, un jour, nous serons appelés à faire un portrait global des retombées économiques. À court terme, le Québec a eu des retombées économiques très positives, à la suite d'un investissement des Québécois et des Québécoises dans des secteurs d'avenir pour le Québec.

M. Chevette: M. le Président, je constate que les contrats secrets n'ont aucune clause, même incitative, à la transformation, dans les contrats secrets. Aucune clause, et je mets au défi le ministre de me le prouver. Ils n'ont même pas exigé, à la signature des contrats, une clause les obligeant, les compagnies, à faire de la transformation au Québec. Ça, c'est clair. Deuxièmement, il affirme très clairement qu'il ne croit pas aux projections d'Hydro-Québec. Donc, s'il ne croit

pas aux projections d'Hydro-Québec, passé 1995, c'est donc dire qu'ils ont **signé** un contrat sans aucune projection sérieuse; parce qu'Hydro-Québec est obligée, avant d'aller sur les marchés étrangers — il devrait savoir ça, lui, à part de ça — de faire des projections sur 20 ans, minimum, avant de s'engager dans quelque chose, parce que le marché des emprunts, vous le savez très, très bien, ne répondrait même pas à une demande d'emprunt. Il me semble que, pour un ministre de l'Industrie et du Commerce, il devrait savoir ça: 20 ans, minimum. S'il n'a pas cru aux projections d'Hydro-Québec au moment où il a signé le contrat, sur quoi s'est-il basé pour signer le contrat? Sur une vision optimiste des choses? En abolissant, même, des clauses, pour au moins deux compagnies, Reynolds et Bécancour, qui avaient au moins un minimum de rentabilité, c'est que, si on augmentait le tarif L de 6 % par année, on était au moins sûr d'avoir 2 %, parce que c'était le tiers de l'augmentation du tarif L. Si l'inflation américaine était de 6 %, tu étais sûr d'en avoir au moins 2 %. Ça faisait donc 4 %, ça. Il y a seulement le taux du métal sur lequel tu pouvais geler, mais pas perdre. Tu avais un revenu minimum d'augmentation, dans ces contrats à partage de risques là, ce que vous avez même défait. J'ai posé la question à la ministre et elle m'a dit: C'était par souci d'équité. Je me suis fait avoir avec toute la gang, donc je voulais me faire avoir aussi par Pechiney et par Reynolds. Franchement, vous vous en allez où?

C'est bien beau d'avoir les multinationales, mais quand on est obligé de payer les jobs d'une compagnie, payer les impôts des travailleurs... que ces travailleurs-là versent... et on est encore dans le trou? Trouvez-vous que vous avez fait un bon coup? C'est sur ça que j'attire votre attention. Ce n'est pas le fait qu'on est contre des multinationales qui viennent ici, c'est le prix à payer pour les avoir. Si on est obligé de payer les jobs, leur rembourser les impôts qu'ils versent ou que les travailleurs versent et que c'est... C'est ça, ça devient des assistés sociaux d'un régime économique et c'est les citoyens qui paient pour ça. Je comprends que les actionnaires doivent être fiers de Reynolds, Lauralco, Pechiney et... Je comprends. J'espère qu'il sont fiers. Vous leur avez donné vos chemises, vos culottes. Vous êtes en train de montrer votre vrai visage, là. Ça n'a pas d'allure, ça.

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, je reconnais le pessimisme du député...

M. Chevette: Ce n'est pas le pessimisme, c'est le réalisme. C'est les chiffres, ça.

M. Tremblay (Outremont): ...de Joliette. Le Québec a une richesse qui est l'énergie électrique. D'ailleurs, vous n'y avez pas cru il y a un certain nombre d'années. Donc, c'est très drôle aujourd'hui de vous entendre défendre ça.

M. Chevette: On y a cru avant vous. René

Lévesque. Ça, c'est faire outrage à la mémoire de René Lévesque. Puis, vous n'êtes pas correct. Vous devriez vous excuser, à part de ça.

M. Tremblay (Outremont): Deuxièmement... J'espère que vous ne vous comparez pas à René Lévesque.

M. Chevette: Non, mais c'est lui qui y a cru, à l'électricité, puis c'est lui qui a cru au Québec. Il n'a jamais dit qu'il donnerait l'électricité. Il voulait s'en servir précisément pour le Québec. N'essayez pas de ternir son image, vous n'arriverez jamais à la cheville de cet homme.

M. Tremblay (Outremont): Vous savez très bien que ce n'est pas le cas et ne vous comparez surtout pas à René Lévesque.

M. Chevette: Ce n'est pas moi qui me compare, c'est des maillets comme vous.

M. Tremblay (Outremont): Alors, premièrement, l'énergie électrique. Deuxièmement, la phase 2, c'était de favoriser l'implantation au Québec d'usines qui pouvaient utiliser cette énergie électrique, donc l'aluminium et le magnésium. Je n'entends pas le député de Joliette nous dire que ce ne sont pas des matériaux d'avenir. Troisièmement, la transformation secondaire. Ça a déjà débuté. Lorsque Reynolds a investi 41 000 000 \$ dans le **parc** industriel de Bécancour, c'est sûrement parce qu'on avait une entreprise qui favorise le développement de l'aluminium au Québec. Reynolds ne nous a rien demandé. Alors, il faudrait peut-être ajouter, dans vos coûts de création d'emplois, au moins l'entreprise Reynolds. Et si, aujourd'hui, on a le **parc** industriel de Bécancour, qui était au départ un plan régional, **c'est-à-dire un parc** industriel régional qui est devenu un **parc** industriel international avec des entreprises mondiales qui ont décidé de s'implanter au Québec, c'est, en grande partie, à cause du développement de ce **parc** et des investissements de la nature de ceux d'**ABI**. Ça explique, en partie, pourquoi Petresa a investi récemment 160 000 000 \$ au Québec dans un autre secteur industriel. Donc, il faudrait peut-être également prendre en considération, dans votre évaluation globale du dossier, que ces investissements sont en partie le résultat des risques calculés que nous avons pris dans un secteur.

Et, lorsque nous annoncerons d'autres investissements, j'espère que vous reconnaîtrez que les décisions qui ont été prises par le gouvernement, à **moyen** et à long terme, on ne parle pas du court terme... À court terme, on les a, les résultats au niveau de la création d'emplois, au niveau des retombées économiques et on a développé, en plus, une crédibilité internationale qui fait que, aujourd'hui, on crée des emplois permanents de qualité, entre autres dans le secteur du génie-conseil. Alors, ce que je n'accepte pas, c'est qu'on regarde, de façon sélective, uniquement une partie de cette vision

globale alors que, globalement, à moyen et à long terme, les retombées économiques pour le Québec vont être très positives.

M. Chevette: Je me rends compte, M. le Président, qu'il n'y a aucune connotation entre les propos du ministre et les perspectives qu'Hydro-Québec elle-même met de l'avant sur papier, que ce sont de grands mots mais que, dans les faits, c'est un fiasco, ces contrats-là qui coûteront fort probablement, selon les évaluations même d'Hydro, d'ici 2010, plus de 3 135 000 000 \$ aux Québécois. Je comprends que certaines compagnies doivent être très heureuses et aimer beaucoup, beaucoup, beaucoup le ministre de l'Industrie et du Commerce parce que, moi, si j'avais une industrie à implanter et si on m'assurait que mon «payroll» est payé pendant 20 ans et plus que ça, presque le double que je reçoive, je comprends que je ne vous haïrais peut-être pas. Mais ce n'est pas pour faire plaisir à des actionnaires d'une compagnie qu'on est là, c'est pour gérer les deniers publics en fonction des citoyens du Québec. Les citoyens du Québec qui voient ces contrats-là et qui en connaissent les effets ne disent pas qu'il n'aurait pas fallu signer les contrats, ils devraient dire: Est-ce qu'il n'aurait pas fallu garder un système où, au moins, on n'était pas perdants? Pourquoi avoir changé, par exemple, même les contrats à partage de risques existant antérieurement? Tu avais au moins le tiers, tu avais au moins le tiers de l'augmentation du tarif qui venait dans tes poches. Tu avais au moins le tiers de l'augmentation de l'inflation américaine. Tu avais au moins deux facteurs sur trois qui, eux, ne constituaient pas un risque. Là, tous les risques sont du côté d'Hydro-Québec et on sait que vous les avez forcés, vous leur avez tordu le bras parce que, à l'interne à Hydro-Québec, personne ne voulait signer cela. La commande est venue du gouvernement.
(10 heures)

M. le Président, je voudrais passer à l'abolition des 3000 postes à Hydro-Québec.

M. Tremblay (Outremont): Juste un dernier commentaire que j'aimerais faire. Je ne veux plus continuer dans une guerre de chiffres, mais je reconnais que le député de Joliette est contre le développement économique du Québec et qu'il préfère, par exemple — je fais cette hypothèse — exporter l'énergie pour générer des revenus...

M. Chevette: Quand le ministre dit ça, M. le Président, il est malhonnête, il se conduit comme un «ticoune». Ce n'est pas ça que je dis pantoute. Je dis qu'il y avait moyen d'attirer des compagnies, de signer des contrats en vous basant sur ceux qui existaient avant. Soyez un peu sérieux, là, soyez un petit peu rigoureux. Vous êtes ministre, là. Je n'ai jamais dit que je ne voulais pas d'un développement économique. J'ai dit, par exemple, que je ne voulais pas qu'on achète des jobs pour 40 ans à venir exclusivement en fonction des actionnaires de compagnies, mais en pensant aux citoyens

du Québec qui sont les actionnaires d'Hydro-Québec. C'est ça que j'ai dit. Ne me faites pas dire d'autre chose. Conduisez-vous en gars sérieux, un peu.

M. Tremblay (Outremont): L'interprétation que je fais, c'est qu'il faudrait que le député de Joliette nous dise ce qu'il ferait avec cette énergie et quels emplois il créerait. Lorsque je regarde la politique, le document du renouveau du Parti québécois, c'est une copie conforme de la stratégie de développement économique du Québec. Donc, vous êtes d'accord avec ce que nous faisons, mais vous ne voulez pas le dire.

Coupsures de postes à Hydro-Québec

M. Chevette: En même temps qu'Hydro-Québec crée des postes, M. le Président, dans certaines compagnies d'aluminium, en recevant des subventions, pas des subventions, des tarifications — parce que le mot «subvention» est à bannir du vocabulaire à cause des ententes du libre-échange — en même temps Hydro-Québec, parce qu'elle a des difficultés financières, coupe des postes en région. On va parler de développement économique des régions? M. le ministre, vous allez m'expliquer comment Hydro-Québec contribue à développer économiquement nos régions en coupant des emplois en région, et 3000 postes à venir dans nos régions. Est-ce qu'Hydro-Québec, d'une part, crée de l'emploi en payant les employés des compagnies et coupe dans ses employés parce que sa santé financière l'oblige à faire des plans de redressement de 3000 emplois? En quoi ça aide les régions du Québec?

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, on a eu cinq semaines de discussion avec Hydro-Québec. On avait convenu hier qu'on parlerait des contrats à partage de risques et de bénéfices...

M. Chevette: Non, mais ça... M. le Président, voulez-vous, je vais vous arrêter 30 secondes. M. le ministre, quand on étudie le plan d'Hydro, on ne connaît pas les intentions des ministres. Correct? C'est Hydro qu'on questionne. Après que le plan ait été adopté, les orientations, après qu'on ait juste écouté, on ne vote pas en commission parlementaire. Après que le plan ait été discuté avec Hydro, est-ce que je peux savoir ce que le gouvernement a dans les tripes, moi? C'est pour ça que vous êtes là. Si vous n'aviez pas d'idée, si c'était rien qu'Hydro-Québec qui avait des idées sur l'hydroélectricité, vous ne seriez pas un ministre de tutelle. Comme ministre de tutelle, je veux savoir ce que vous avez dans les tripes vis-à-vis du plan d'Hydro. On ne le sait pas, ça, et j'aimerais que vous nous le disiez. Ça, ce n'est pas hors d'ordre, M. le Président. Chaque fois... Ce n'est pas parce qu'on a discuté cinq semaines avec Hydro... On n'a pas discuté cinq semaines avec la ministre pour lui demander: Qu'est-ce que vous pensez de ça, Mme la ministre? C'est au niveau des crédits qu'on demande les orientations des ministres, vous devriez savoir ça.

M. Tremblay (Outremont): Les décisions administratives d'Hydro-Québec sont prises par Hydro-Québec et, à plusieurs reprises, la ministre de l'Énergie et des Ressources a dit qu'elle ne s'immisçait jamais dans des décisions administratives d'Hydro-Québec. Nous discutons présentement des crédits du ministère et non pas d'Hydro-Québec. En juin 1993, la ministre a déjà dit qu'elle ferait connaître, de façon très claire, ses orientations à la suite de la commission sur Hydro-Québec.

M. Chevette: M. le ministre, vous venez d'affirmer que la ministre ne s'ingérait pas dans les questions administratives d'Hydro-Québec. Elle a donné une directive de ne pas couper l'hiver, Hydro-Québec a coupé. Elle était en furie, elle leur a écrit une belle lettre. Les tarifs, dans la gestion, ça, qui a décidé des tarifs? Mme la ministre. Les contrats à partage de risques, qui a décidé? Le gouvernement. Allez-vous me faire croire que vous ne parlez pas à Hydro-Québec? Vous leur imposez toutes vos volontés. Même la chef de cabinet de la ministre est rendue secrétaire générale d'Hydro. Voyons! Il ne faudrait pas nous prendre pour des enfants d'école, là.

M. Tremblay (Outremont): Je pense que c'est une... M. le Président, la ministre de l'Énergie et des Ressources est la ministre responsable d'Hydro-Québec, elle a un droit de regard et d'information, mais elle ne s'immisce pas dans l'administration d'Hydro-Québec. C'est évident que, au niveau gouvernemental, il peut se prendre des décisions d'orientation générale, mais pas des décisions administratives au niveau d'Hydro-Québec.

M. Chevette: Est-ce qu'il y a une directive du ministère de l'Énergie et des Ressources de ne pas couper l'hiver?

M. Tremblay (Outremont): Du ministère, non.

M. Chevette: Qui a envoyé les directives à Hydro de ne pas couper l'hiver?

(Consultation)

M. Geoffrion (François): Hydro en a une, la sienne.

M. Chevette: Si la ministre ne s'ingérait pas, pourquoi elle était offusquée, disait-elle, de ne pas avoir respecté ces consignes de ne pas couper l'hiver? Elle s'est choquée pour rien? Elle n'a pas d'affaire à se choquer, quoi?

M. Tremblay (Outremont): Non. La ministre peut demander à Hydro-Québec ou faire valoir son point de vue, lui donner de l'information sur certaines décisions qui sont prises, mais elle ne peut pas dire à Hydro-Québec quoi faire.

M. Chevette: Il parle plus fort que nous autres.

M. Tremblay (Outremont): La ministre, à la suite de certaines décisions d'Hydro-Québec, peut les analyser, peut informer Hydro-Québec, peut faire des représentations, mais elle ne peut pas dire à Hydro-Québec quoi faire. Ce que la ministre a demandé, dans le cas que vous soulevez, c'est qu'Hydro-Québec respecte son règlement.

M. Chevette: Mais là, vous êtes loin de ma question initiale qui était les coupures de postes de 3000. Je vous ai demandé en quoi ça favoriserait le développement économique de nos régions. À Rivière-du-Loup, à Victoriaville, dans la Beauce, vous irez demander aux gens... Même le député qui arrive justement de Beauce-Nord, il a eu droit à des petites **manifs**, chez eux. Ça aide beaucoup au développement économique des régions, ça, le redressement. Est-ce que vous considérez que ce n'est pas contradictoire par rapport aux énoncés que vous disiez tantôt? D'une main, vous donnez beaucoup à des... vous forcez, vous créez un manque à gagner pour Hydro en signant des contrats qui n'ont pas d'allure puis, de l'autre main, vous dites à Hydro: Fais ton plan de redressement puis coupe. Est-ce que vous trouvez ça logique, comme cohérence de gestion?

M. Tremblay (Outremont): Non. Il me semblait, M. le Président, que j'avais répondu à cette question, tout à l'heure. J'ai dit que c'est une décision purement administrative. C'est la gestion quotidienne d'Hydro-Québec. S'il fallait donner suite aux remarques du député de Joliette, à quoi ça servirait d'avoir un conseil d'administration, à Hydro-Québec, d'avoir un président, d'avoir des vice-présidents et d'avoir des directeurs, dans les régions du Québec, qui sont appelés à prendre des décisions à tous les jours, des décisions qui sont de nature purement administrative? Ce sont des décisions d'Hydro-Québec et la ministre ne s'est jamais immiscée au niveau de la gestion quotidienne d'Hydro-Québec. Ce n'est pas le rôle d'un ministre de tutelle, quelles que soient les sociétés d'État.

M. Chevette: Si Hydro-Québec n'avait pas été forcée de signer des contrats dont les incidences sont si négatives... Et ça, vous ne me direz toujours pas que c'est Hydro-Québec. C'est le gouvernement. J'aimerais ça vous entendre dire le contraire, pour le «fun».

M. Tremblay (Outremont): Je...

M. Chevette: Est-ce que vous reconnaissez que c'est vous autres qui avez forcé Hydro-Québec à signer des contrats qui placent Hydro-Québec dans une situation où elle doit couper des effectifs, maintenant, pour éviter d'avoir des problèmes de santé financière?

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, je n'ai jamais été personnellement informé que le gouver-

nement du Québec avait forcé Hydro-Québec à signer des contrats à partage de risques et de bénéfices avec des alumineries.

M. Chevette: C'est beau. Vous n'avez jamais été informé. Bien, informez-vous au plus sacrant, parce que c'est ça qui se dit partout. Promenez-vous dans les bureaux d'Hydro. Si vous en trouvez un qui dit que c'est nous qui avons signé ça, ça doit être parce qu'il est en attente d'une promotion.

M. Tremblay (Outremont): Non. Les...

M. Chevette: Parce que ceux qui sont sûrs d'eux autres, ils disent exactement...

M. Tremblay (Outremont): Est-ce que vous avez forcé Pechiney, en 1980?

M. Chevette: Non. Pechiney, monsieur, en 1980, quand on a signé avec Pechiney, en 1980, monsieur, pour votre information, nous étions en surplus de mégawatts, au Québec. On n'était pas en manque. On n'a pas créé une rareté pour construire à tout prix. On était, premièrement, en surplus et, deuxièmement, on avait deux éléments sur trois dans le contrat à partage de risques qu'il était certain qu'on ne perdait pas, qu'on gagnait tout le temps. Le tiers de l'augmentation du tarif L, le tiers de l'inflation américaine et l'autre, c'était le tiers du métal. Ce que vous avez fait, vous, vous avez signé des contrats où tous les risques sont sur Hydro-Québec et tous les avantages sont dans les compagnies. C'est ça que vous avez fait. Si vous ne saviez pas ça, informez-vous et lisez vos propres contrats à partage de risques.

(10 h 10)

M. Tremblay (Outremont): Non, non. M. le Président, on était informé de ce que le député de Joliette vient de dire. D'ailleurs, il l'a répété à plusieurs reprises, tant à l'Assemblée nationale qu'en commission parlementaire. Tout ce que je répons, c'est que, au même titre — là, je dois me fier à la parole du député de Joliette et je l'accepte — que le gouvernement n'a pas incité fortement Pechiney à signer ces contrats, au même titre, je le dis, je n'ai pas été informé, personnellement, que le gouvernement du Québec ait fait des pressions pour forcer les entreprises, c'est-à-dire forcer Hydro-Québec à signer des contrats à partage de risques et de bénéfices avec les producteurs d'aluminium.

M. Chevette: Mais vous regarderez, M. le ministre, pour votre gouverne et votre information, les contrats à partage de risques signés dans un cadre de surplus énergétique ont fait l'objet d'une commission parlementaire. M. Duhaime, à ce moment-là, avait répondu très longuement à toutes les questions. À l'époque, il avait même été félicité par M. Ciaccia au niveau d'une période de questions sur ledit sujet. Je pourrais vous faire parvenir tout ça, y compris le décret, alors

que, présentement, on a... Ce qu'on a sur les contrats à partage de risques en ce qui regarde votre administration, tout ce qu'on a, ce sont les mémoires de M. Ciaccia au gouvernement, les mémoires au Conseil des ministres. C'est tout ce qu'on a. Le reste, on ne l'a pas, il n'y a pas eu de commission parlementaire là-dessus pour renseigner les gens. On le sait parce qu'il y a des gens qui nous donnent de l'information.

Ceci dit, je voudrais aborder le lac Robertson.

M. Tremblay (Outremont): Juste un petit point. On ne prétend pas, M. le Président, que l'investissement qu'Hydro-Québec a fait en 1980 dans Pechiney, c'était une mauvaise décision. Au contraire, on est d'accord et on en a fait d'autres. Mais il faut comprendre que, sur une période de 20 ans, quand il y a eu des surplus en 1980, rien ne dit qu'il n'y aura pas de surplus dans des années à venir au cours des prochaines décennies à Hydro-Québec. Donc, l'avenir le dira.

Études concernant le lac Robertson

M. Chevette: Donc, Robertson. M. le Président, on sait que, suite à la commission de cinq semaines, justement, du plan d'Hydro-Québec, on a appris encore dernièrement qu'il se refaisait des études parce que les hypothèses sont contradictoires. Il y a eu des hypothèses de faites où le mazout était carrément plus avantageux, 206 000 000 \$, contre 236 000 000 \$ à l'hydroélectricité. Il faut se rappeler que c'est un barrage de 21 MW; 21 MW, ce n'est pas gros, ça, c'est sur la Basse-Côte-Nord. J'apprenais dernièrement que même Hydro, à l'interne, se réinterrogeait au niveau du conseil. À la suite de la parution de certains articles de journaux, on sait qu'il y a eu des chiffres de fournis, des documents qui ont été fournis lors de la commission et c'est à la suite de ça, étant donné qu'on a eu les chiffres, une avalanche de papiers concernant le lac Robertson, on se rend compte que ça fait plus ou moins sérieux et qu'Hydro-Québec est en train de refaire des études. Est-ce que vous êtes au courant de ça?

M. Tremblay (Outremont): Alors, le décret autorisant la construction, délivré par le Conseil des ministres, demeure valide. Aucun nouveau geste administratif n'est requis de la part du ministère de l'Énergie et des Ressources. Cependant, on assure, évidemment, un suivi important de ce dossier-là.

Concernant l'étude économique du lac Robertson, telle que réactualisée par Hydro-Québec, le ministère retient que l'hydroélectricité demeure la solution la plus rentable lorsqu'on prend en considération les retombées économiques et les impacts fiscaux. De plus, vu les sommes déjà dépensées et engagées dans le cadre du projet, le ministère estime qu'il n'est pas approprié de remettre en question le choix d'Hydro-Québec.

M. Chevette: Donc, vous acceptez l'écart entre les deux options retenues par Hydro-Québec, de 14,5% plus cher?

M. Tremblay (Outremont): Compte tenu des retombées économiques et des impacts fiscaux, le ministre considère qu'il n'est pas approprié de remettre en question le choix d'Hydro-Québec.

M. Chevette: Mais les retombées économiques, au coût du mégawatt, les retombées économiques le lendemain, c'est quoi pour le milieu? C'est-à-dire que le coût de construction est de 100 000 000 \$ quasiment de différence. Est-ce que vous considérez que c'est rentable pour les actionnaires d'Hydro-Québec? Parce que, là, ce n'est pas une compagnie qui va bâtir. Si j'ai bien compris, le maître d'oeuvre, c'est Hydro, là. Ils ont déjà choisi tout de suite, tout de suite. Ça a pris quasiment quelques heures entre le décret et la signature du contrat. C'est M. Hamel, de Constructions Saint-Laurent, qui a obtenu le contrat, vite, vite, vite. Vous regarderez dans les procès-verbaux. On a regardé ça assez sérieusement, attentivement à part de ça. Mais des retombées économiques pour qui? Pour Hamel ou bien pour les Québécois? C'est nous autres qui payons, là. Ce n'est pas Pechiney qui vient investir ici. Ce n'est pas Reynolds qui vient investir, là. Ce n'est pas Alouette, là. C'est Hydro-Québec qui paie.

M. Tremblay (Outremont): Alors, Hydro-Québec, dans le meilleur intérêt des Québécoises et des Québécois, a eu un choix à faire entre une centrale hydroélectrique et une centrale au diesel. Hydro-Québec a opté pour une centrale hydroélectrique de 21 MW au lac Robertson pour principalement deux raisons. Pas à court terme, à long terme, une centrale hydroélectrique est plus rentable qu'une centrale thermique en raison de l'incertitude liée au prix du mazout. Deuxièmement, une centrale hydroélectrique ne pose pas de problème au niveau de l'environnement, de la sécurité du transport et de l'approvisionnement relié au combustible fossile.

M. Chevette: M. le ministre, là, vous êtes rendu que, à cause de l'incertitude du coût du pétrole, vous prenez une décision même si elle est plus coûteuse. Tantôt, l'incertitude du coût de l'aluminium... Ça, ce n'était pas grave, on prend des risques. Franchement! Vous changez d'idée à peu près comme vous changez de chemise, dépendant de... Ce n'est pas plutôt que vous avez pris une décision et, après ça, vous essayez de la justifier? Mais vous vous contredisez dans votre logique et votre cohérence. S'il y a de l'incertitude dans le coût du pétrole, y en «avait-u» un petit peu pour l'aluminium tantôt? Franchement, là! Pourriez-vous être sérieux un petit peu?

M. Tremblay (Outremont): Franchement, M. le Président...

M. Chevette: Franchement, oui.

M. Tremblay (Outremont): ...c'est un double discours de l'Opposition.

M. Chevette: Mais non.

M. Tremblay (Outremont): Quand c'est le temps de reprocher au gouvernement de ne pas prendre en considération les impacts environnementaux, elle ne se gêne pas. Une des considérations — je ne dis pas que c'est la seule — c'est l'impact environnemental, un choix entre le pétrole et l'électricité. Le gouvernement du Québec — et ça, vous êtes le premier à le reconnaître — a toujours considéré que l'énergie électrique, c'était une source rentable, propre et d'avenir. Alors, on ne peut pas reprocher à Hydro-Québec de prendre en considération les problèmes de sécurité, d'approvisionnement et également environnementaux en faisant son choix.

M. Chevette: On avait proposé, nous, qu'Hydro-Québec scrute la possibilité, monsieur... Je suis content que vous disiez ça parce que, en ce qui regarde les valeurs environnementales, d'abord, c'est la première fois que vous le sortez. Vous ne l'aviez pas dit dans votre première réponse. Deuxièmement, ce qu'on a dit, nous, c'est que c'était **peut-être** l'occasion précisément pour Hydro-Québec de se préoccuper d'énergie alternative. On avait parlé de coupler le mazout avec les éoliennes. On y croit et c'est un secteur qui pourrait, nous **dit-on** dans ce coin-là, être très favorable à la mise en pratique, par exemple, de l'utilisation d'une énergie nouvelle et renouvelable que sont les éoliennes. Est-ce que ça a été étudié comme hypothèse? On n'a jamais eu de réponse d'Hydro.

M. Tremblay (Outremont): Je voudrais juste revenir, avant de répondre à cette question-là, que c'est la première fois... Vous dites que c'est la première fois que vous m'entendez parler de...

M. Chevette: Non, non. Quand vous avez parlé, dans votre... La première question que je vous ai posée, vous n'avez pas mentionné la question de l'environnement. Vous n'avez parlé que de l'incertitude du prix du pétrole. C'est du moins ce que j'avais compris. En revenant, vous avez parlé, dans une deuxième tentative, de l'environnement.

M. Tremblay (Outremont): O.K.

M. Chevette: Je dis: Certainement, on y a pensé, nous, parce qu'on a... Au niveau du questionnement de l'Hydro, on leur a demandé pourquoi ils n'avaient pas couplé, je veux dire, combiné...

M. Tremblay (Outremont): Oui, mais je prends...

M. Chevette: ...l'énergie éolienne, par exemple, avec le mazout.

M. Tremblay (Outremont): Oui, mais je prends...

M. Chevette: Pour 21 MW, ça fait cher du mégawatt.

M. Tremblay (Outremont): Mais je suis convaincu que lorsque vous allez relire les galées, vous allez voir que je l'ai bien mentionné.

M. Chevette: Peut-être, mais...

M. Tremblay (Outremont): Alors, je prends pour acquis que vous avez mal compris parce que je me rappelle très bien de l'avoir dit. Mais...

M. Chevette: C'est correct.

M. Tremblay (Outremont): ...ça, on peut le comprendre. Dans les échanges que nous avons, c'est...

M. Chevette: O.K.

M. Tremblay (Outremont): Oui, l'énergie éolienne a été prise en considération et Hydro-Québec, à la suite des études, est arrivée à la conclusion que c'était l'option la plus dispendieuse.

M. Chevette: Est-ce qu'on pourrait avoir cette étude, M. Geoffrion? Est-ce qu'il y aurait possibilité de nous faire parvenir cette partie-là d'Hydro-Québec? Parce que, quand on lit, maintenant, M. le ministre, «authority power wind», je pense qu'il nous dit que maintenant, le coût du kilowattheure, avec les éoliennes, a baissé de beaucoup par rapport au prix antérieur et que ce serait rendu vers les 0,05,5 \$, ce qui est sacrement moins cher que le coût du kilowattheure à 21 MW au coût de construction qu'on aura là. Donc, j'aimerais qu'on ait l'étude parce que ça nous permettrait de voir si on ne nous emplit pas une fois de plus.

M. Geoffrion: Le ministère ne l'a pas. On va se renseigner.

M. Chevette: Non, non. Demandez à Hydro.

M. Geoffrion: On va se renseigner, mais elle a probablement été déposée aussi, de toute façon, dans les audiences publiques.

M. Chevette: Non. En tout cas, peut-être au niveau des consultations particulières, peut-être, mais pas en Chambre.

M. Geoffrion: On va se renseigner, on va la trouver et on va vous la faire parvenir.

M. Chevette: Merci.

M. Tremblay (Outremont): Juste pour l'information du député de Labelle, très brièvement... Excusez. De Joliette, oui.
(10 h 20)

M. Chevette: Vous avez une obsession pour le député de Labelle.

M. Tremblay (Outremont): J'ai des cauchemars, je dois vous dire.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Chevette: J'ai hâte que vous en ayez pour moi, vous allez me reconnaître.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Tremblay (Outremont): Là, je vais être dans votre comté, bientôt. Alors... Je voudrais juste mentionner, parce que c'est très important, que ce projet de 21 MW, au lac Robertson, va avoir des retombées économiques et sociales très importantes pour la population de la Basse-Côte-Nord, dont la création de 225 emplois, des investissements de l'ordre de 340 000 000 \$ comprenant 263 000 000 \$ en coûts directs de construction.

M. Chevette: C'est combien d'emplois permanents, par la suite?

M. Tremblay (Outremont): Ce n'est pas de cette nature-là.

M. Chevette: C'est moins de 10?

M. Tremblay (Outremont): Bien, on parle entre 10 et 20.

M. Chevette: Ça «pourrait-u» être 8, plus précisément, qu'Hydro-Québec nous donne?

M. Tremblay (Outremont): Si vous avez déjà l'information, pourquoi poser la question?

M. Chevette: C'est pour vous tester, voir si vous évoluez, dans vos informations.

M. Tremblay (Outremont): Oui.

M. Chevette: C'est 8.

M. Tremblay (Outremont): Bon, très bien. On prend pour acquis que vous nous dites toujours la vérité. Donc, c'est 8.

M. Chevette: Selon les informations qu'on obtient.

M. Tremblay (Outremont): Ah! C'est ça.

Harnachement de la rivière Ashuapmushuan

M. Chevette: Si Hydro nous a dit 8, nous autres, on croit que c'est votre bible. Ça devrait l'être, en

tout cas. Même jusqu'en 2016, pour nous autres. Ça ne s'arrête pas en 1995.

Ashuapmushuan, juste une petite question rapide, je vais y aller assez rapidement, si on veut terminer. Je vais essayer, de part et d'autre, de ne pas allonger parce qu'il y a mon collègue de Laviolette qui doit venir dans quelques minutes sur les taxes d'essence, comme j'avais dit hier soir. Donc, sur Ashuapmushuan, on sait que le débat est assez douloureux, si vous me permettez l'expression. Est-ce que le ministère de l'Énergie a discuté avec Hydro-Québec de la possibilité, comme solution alternative, de pouvoir continuer de harnacher l'autre cours d'eau, la Péribonka, qui est déjà harnachée, qui présente un potentiel assez intéressant, plutôt que de voir déchirer le milieu sur une rivière, la rivière Ashuapmushuan, qui a une valeur patrimoniale dans le milieu, en plus de provoquer un profond déchirement entre les citoyens, soit du monde municipal qui veut avoir un fonds de développement régional sur une longue période par rapport aux environnementalistes et à ceux qui disent que, si on n'a pas ces fonds de développement régionaux pour créer des alternatives de développement économique, on n'en veut pas? Moi, je vous pose la question: Est-ce que le gouvernement ou le ministère de l'Énergie et des Ressources a fait une discussion de fond avec Hydro-Québec en ce qui regarde l'alternative qui est la Péribonka?

M. Tremblay (Outremont): Alors, ce projet d'aménagement a déjà fait l'objet de plusieurs discussions en commission parlementaire et la ministre est sensible aux représentations qui ont été faites par le député de Joliette... pas uniquement par le député de Joliette, mais par des intervenants aussi. Au moment de l'adoption de la version définitive du plan de développement 1993-1995 d'Hydro-Québec au cours des prochaines semaines, la ministre sera en mesure de répondre de façon plus précise au questionnement du député de Joliette. Je voudrais profiter juste... parce qu'on avait mentionné qu'on le remettrait avant 11 heures. Alors, on peut déposer à la commission, M. le Président, le rapport du bureau du Vérificateur général, mandat qui avait été donné par le président du conseil, le chef de la direction d'Hydro-Québec, en date du 10 mars 1993, sur le Temple solaire.

Document déposé

Le Président (M. Audet): D'accord. On va faire distribuer le document aux membres de la commission. Merci.

Rivières à valeur patrimoniale

M. Chevette: Merci. Sainte-Marguerite, un autre barrage qui a fait l'objet de beaucoup de discussions, qui est en audiences publiques. Je pense même que les audiences publiques devant le BAPE sont terminées. Je ne suis pas certain, mais... Je pense que ça s'est terminé la semaine passée ou il y a 15 jours. La question est la

suivante. On sait qu'il n'existe pas de politique ici, M. le ministre, de reconnaissance de cours d'eau patrimoniaux, à valeur patrimoniale. Il n'y en a pas, au Québec. Ça relève du gouvernement canadien seulement. Je pense que cette politique-là... ou le gouvernement canadien peut décréter certains cours d'eau de valeur de type patrimonial, de sorte qu'il n'y a pas de possibilité d'y toucher.

En ce qui regarde Sainte-Marguerite, vous savez que ce projet oblige le détournement de deux rivières: la Carheil et la Pékans, et... Pékans, je crois. Est-ce qu'on a pensé à des projets alternatifs, par exemple, de SM 1, SM 2 et SM 3 qui présenteraient un potentiel tout aussi important pour Hydro-Québec sans pour autant affecter de quelque nature que ce soit la possibilité de voir des détournements de rivières qui risquent de mettre en péril une rivière de type patrimonial, à mon point de vue, qui est la rivière Moisie? Est-ce qu'on a pensé à des alternatives, SM 3, SM 1 et SM 2, comme mon collègue l'a fait valoir devant le BAPE, ou si Hydro-Québec décide d'une option et, après ça, elle la justifie comme elle le fait à peu près tout le temps?

M. Tremblay (Outremont): Dans les audiences publiques du BAPE, toutes les options et possiblement d'autres que vous n'avez pas mentionnées sont présentement étudiées et il est prématuré de prendre des décisions ou d'aller de l'avant avec certaines propositions avant que le rapport soit déposé. Ce rapport est prévu pour le 18 mai. Alors, à la lueur du contenu du rapport, le ministère évaluera la situation pour voir les options possibles et les décisions à prendre.

M. Chevette: Comme ministre de l'Énergie, là — ça, je comprends ça, on ne peut pas présumer de ce que le BAPE nous dira — est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de se pencher immédiatement sur le fait... Hydro-Québec, tant et aussi longtemps qu'on ne l'arrêtera pas, elle va se garocher sur tous les cours d'eau possibles. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de penser à une politique pour décréter que certains cours d'eau seront déclarés cours d'eau patrimoniaux, de sorte que ça ne sera pas touchable? Et elle «s'effervescera» ailleurs, sinon, à chaque fois, M. le ministre, on risque d'avoir des études sur l'ensemble des cours d'eau sans jamais prendre une décision pour dire qu'on en conservera quelques-uns intacts, intégraux, parce que ça représente une valeur patrimoniale extraordinaire.

Est-ce que le gouvernement ou votre ministère a des études de faites dans ce sens-là et est-ce qu'il entend donner suite? Parce que c'est une revendication que l'on retrouve de plus en plus, au niveau du Québec, dans plusieurs groupes d'intervenants.

M. Tremblay (Outremont): La détermination de l'affectation de certaines rivières, suite à un exercice démocratique, permettrait d'établir un véritable consensus sur l'avenir des rivières du Québec. La difficulté réside dans la conciliation des différents intérêts régionaux et provinciaux. De nombreux intervenants seront

appelés à travailler sur cette proposition, étant donné qu'il s'agit d'un débat ou de discussions d'envergure qui concernent plusieurs ministères, dont, entre autres, le ministère de l'Environnement et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.
(10 h 30)

Le ministère de l'Énergie et des Ressources discute présentement avec les autres ministères pour former un groupe de travail interministériel qui aurait pour mandat de faire des propositions concrètes au gouvernement sur cette idée que plusieurs intervenants ont mise de l'avant, incluant le député de Joliette, afin de préserver les rivières de l'exploitation hydroélectrique.

M. Chevette: M. le Président, moi, je vous le dis, je trouve que ça urge parce que... Prenez l'Environnement, ils n'hésitent pas à reconnaître des réserves écologiques. Je pense qu'il y en a au-delà de 150, dans le projet projeté. Prenez le MLCP, il y en a, des réserves fauniques. Donc, pourquoi on n'aurait pas également, si on veut garder certains cours d'eau intacts... Autrement, ça va être nos plus belles rivières, tantôt. On n'en aura plus une. Elles seront toutes harnachées. Je crois que c'est urgent, que c'est important et que le gouvernement, pour celles qui ne sont pas affectées présentement, devrait regarder les hypothèses plutôt de harnachement de celles qui le sont déjà plutôt que de permettre d'entacher ou même de commencer des travaux risquant d'enlever déjà une valeur patrimoniale à certains cours d'eau. Et ce n'est pas parce qu'on est contre un projet.

Je vous donne un exemple de SM 3, parce que je suis parti avec ça pour en arriver à mon raisonnement. SM 3 a 524 MW ou quelque chose du genre sans détournement de la Carheil et de la Pékans qui risquent de mettre en péril la rivière Moisie. Est-ce qu'il n'y a pas lieu de regarder SM 1 et SM 2 pour aller chercher le potentiel du 800 MW qu'ils veulent aller chercher, plutôt que de mettre en péril, à court terme, la rivière Moisie qui représente une valeur patrimoniale et des retombées économiques, M. le ministre, de 25 000 000 \$ par an? Ça, c'est plus que les huit employés qui existeront à SM 3 après la construction du barrage, ce qui aura provoqué des retombées économiques, je ne le nie pas, sur le barrage en le faisant, mais qui, par la suite, par rapport au potentiel que représente une rivière comme la Moisie, risque d'avoir un impact extrêmement négatif sur le milieu. Donc, il me semble que ça se concilie, quand on a des objectifs précis, sans pour autant nuire à la construction de barrages dans la région de la Côte-Nord. SM 3 et 525 MW pourraient générer de l'emploi tout autant.

M. Tremblay (Outremont): Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un débat qui est important. Il y a plusieurs points de vue, dont celui qui est très bien exprimé par plusieurs intervenants et, également, par le député de Joliette. Nous allons prendre en considération, dans ce débat, les préoccupations de tous les intervenants, incluant celle véhiculée par le député de Joliette.

Projets de cogénération

M. Chevette: Sur la cogénération, j'aimerais savoir — on en a parlé beaucoup, mais pas suffisamment pour être au fait des grandes difficultés — est-ce le ministère — et là, je m'adresse, bien sûr, à ceux qui sont au courant, au ministère — est-ce que vous êtes au courant des difficultés que rencontrent plusieurs projets ou plusieurs promoteurs de projets? On me dit qu'il y a beaucoup de projets qui sont en discussion, mais que ça ne progresse pas, qu'il y a des difficultés énormes. C'est 760 MW, si ma mémoire est fidèle, que le gouvernement et Hydro-Québec ont fixé comme objectif à court et à moyen terme et, comme c'est là, on est loin de l'objectif, on est loin de la coupe aux lèvres. Est-ce que vous êtes conscients des difficultés et quelle est la nature de ces difficultés? J'aimerais savoir surtout ça.

M. Tremblay (Outremont): M. le Président, la question est adressée au ministère. Alors, je demanderais à M. Geoffrion d'y répondre.

M. Geoffrion: On va vous donner — je suis en train de mettre ça ensemble — l'information factuelle sur ce qui est signé et sur ce qu'on a et où c'est rendu. Mais, avant, je vais revenir sur le fond de votre question qui est l'espèce de difficulté de partir ça. C'est un peu dû au fait que c'est nouveau, au Québec. On n'a pas de tradition dans la cogénération, on commence, c'est la première fois. C'est la première fois qu'Hydro achète ça, c'est la première fois que du monde vend ça. Puis, il faut faire affaire souvent, sur le plan technologique, avec des gens de l'extérieur. C'est des négociations qui sont complexes. Ça me fait penser à une convention collective. S'il y a plusieurs... Vous ne voulez pas toujours être le premier parce que vous êtes inquiet que les autres signent mieux après, d'un côté de la table, et, de l'autre côté de la table, vous faites attention au premier que vous signez parce que vous avez peur que ça vous coûte le même prix après.

Je pense que les intervenants se sont regardés un bout de temps, mais je pense qu'ils commencent à développer des formules qui marchent. Je pense que c'était le coup d'en avoir une couple qui trouvent la bonne formule contractuelle pour que, après ça, ça démarre, puis c'est un peu ce qui est en train de se produire. On dirait que les vis-à-vis ont réussi à trouver la manière d'entrer ça dans un contrat, ce genre d'activité là. Je demanderais peut-être à M. L'Homme de vous dire...

M. Chevette: Je ne veux pas oublier ce que j'ai à vous demander. Est-ce qu'on s'assurera, cependant, qu'il y aura certaines balises pour ne pas que ça devienne des subventions déguisées à l'entreprise?

M. Geoffrion: Il y en a une actuellement qui est, je pense, la meilleure balise. La politique d'Hydro — puis c'est appuyé par le gouvernement — c'est qu'elle n'achètera pas plus cher que ses coûts évités. Donc, elle ne paiera pas plus cher cette énergie-là.

M. Chevette: C'est toujours basé sur le prix de Grande-Baleine rendu à Montréal, 0,044 \$?

M. Geoffrion: Oui.

M. L'Homme (Denis): Au moment où on se parle, il y a 24 projets qui sont à divers états de négociation et de préparation, mais il y a 5 projets qui sont déjà signés avec Hydro-Québec, et il y en a 1, et un important, celui d'**Indeck**, à Hull, qui passera en audiences publiques du BAPE au cours du mois de mai.

Alors, la balle est dans le camp des promoteurs, de monter leur financement, de signer le contrat avec Hydro-Québec, de signer un contrat de gaz avec les producteurs albertains. C'est sûr que ce n'est pas facile. C'est des contrats à long terme qu'ils doivent obtenir de la part des producteurs albertains. Mais il reste qu'il y en a 5, et des importants. Il y en a un: société de cogénération du Québec, à Chapais, pour la biomasse forestière, 25 MW; valorisation énergétique RIGDIM, qui est à Montréal, pour les déchets urbains, 45 MW; il y a 139 MW, celui d'**Indeck** dont je viens de parler; 146 MW, Tembec, au Témiscamisque, qui est aussi signé; société de cogénération du Québec à Saint-Félicien qui est une valorisation de biomasse forestière pour 15 MW. Alors, ceux-là sont signés.

M. Chevette: Qu'est-ce que vous répondez à des promoteurs qui nous disent qu'Hydro est très difficile de fonctionner dans les légaux, qu'elle met toutes sortes de petites conditions qui n'ont pas été annoncées? Est-ce que vous avez ce genre de remarques, au ministère? On le reçoit, comme Opposition; vous devez sûrement l'avoir au ministère, vous autres aussi.

M. Geoffrion: Oui, on a eu ce genre de commentaires à l'occasion. Mais **peut-être** qu'à l'occasion, Hydro pêche par trop de prudence, en termes de sécurité d'approvisionnement, mais aussi je pense que les fournisseurs ne sont pas, habituellement, des producteurs d'électricité, à l'origine, et, eux, ils pêchent peut-être par une vision, des fois, un peu trop simpliste de c'est quoi, fournir leur énergie. Fournir l'énergie sur un réseau puis juste à une usine, c'est deux choses. À l'occasion, ils sont peut-être surpris de la complexité des exigences d'Hydro, mais je pense qu'un peu des deux côtés... Il y en a des deux bords, de cela. Techniquement, ce n'est pas simpliste.

M. Chevette: Vous devenez, à toutes fins pratiques, un peu le genre pas arbitre, mais, entre guillemets...

Moi, je pense que, la cogénération, on doit la faire le plus possible. C'est générateur d'emplois dispersés à travers le Québec et non pas concentrés dans un endroit au Québec. Je comprends qu'il faut prendre des mesures pour ne pas que ça devienne des producteurs d'électricité et qu'ils dévient de leur rôle premier qui est, d'abord et avant tout, de créer de l'emploi dans l'industrie, et que ça ne devienne pas également des

formules déguisées de subventions. Mais, ceci dit, on pense que c'est un secteur à encourager. Et si on est sur la même longueur d'onde dans nos perceptions, je pense qu'on peut faire évoluer certains dossiers, en tout cas.

M. Geoffrion: On est très attentifs à l'évolution des discussions.

M. Chevette: Merci, mais je voudrais laisser... Après ça, je finirai par des petites vite.

M. Tremblay (Outremont): Je veux juste ajouter quelque chose. C'est un débat important et c'est la raison pour laquelle la ministre de l'Énergie a mentionné, à la suite de la commission parlementaire, qu'il y aurait un débat public sur l'énergie et que cette option serait prise en considération, à ce moment-là, comme d'autres options possibles.

(10 h 40)

Prix de l'essence dans les régions bénéficiant d'une réduction de la taxe de vente

M. Jolivet: M. le Président, ma question va porter sur le programme 3. Le sujet, c'est le prix de l'essence dans les régions qui bénéficient d'une réduction de la taxe de vente. Je vous donne un peu ce qui en est. C'est tout le secteur de la Haute-Mauricie. On sait qu'on a eu des démarches assez difficiles pour, finalement, faire inclure dans ce secteur de la Haute-Mauricie, à l'époque, non seulement au niveau des taxes sur l'essence mais aussi sur les prêts et bourses au niveau des étudiants des régions éloignées. Parce que La Tuque est à la fois éloignée et proche, d'une certaine façon. Elle n'est pas assez loin pour être dans des dossiers comme ceux-là et, des fois, elle est trop loin pour les régions concentriques dont la Basse-Mauricie.

Alors, le gouvernement du Québec avait permis aux consommateurs situés dans ces régions éloignées de bénéficier d'une réduction de taxe imposée sur le prix à la pompe de cette essence-là. Il y a certaines communautés qui bénéficient de taxes moins élevées sur le prix de l'essence et le cas de la Haute-Mauricie en est un exemple. Dans ce cas, cependant, les taxes du Québec représentaient, aux dernières nouvelles, 0,1587\$ du total du prix à la pompe de l'essence, en janvier dernier, alors que pour les autres municipalités de la Mauricie et des Bois-Francis, les taxes représentaient, en moyenne, environ 0,185 \$ du prix à la pompe. Donc, logiquement, on devrait comprendre que les régions bénéficieraient de ces rabais de taxes et devraient payer l'essence à un coût moindre parce qu'il y a des rabais qui sont consentis. Mais ce n'est pas tout à fait la réalité.

Dans la dernière lettre que j'ai reçue, je l'ai reçue cette semaine, le 27 avril, le Conseil du travail de La Tuque et ceux qui s'occupent du dossier indiquaient que le prix de l'essence dans le Haut-Saint-Maurice est d'environ 0,07 \$ le litre plus élevé que dans la région du centre Mauricie, soit, pour l'essence sans plomb ordinaire, donc 0,633 \$ partout à La Tuque, 0,563 \$ à

Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et au Lac-Saint-Jean. J'avais écrit des lettres à la ministre et on m'a indiqué certaines choses intéressantes, à l'époque, d'autant plus que M. Vallières était venu à La Tuque, à la Chambre de commerce, parler de ce dossier-là.

À toutes fins pratiques, les taxes fédérales sont à peu près les mêmes, le coût de transport aussi. Mais quand on regarde dans les tableaux qui nous ont été fournis, au niveau de la colonne des coûts reliés au raffinage et à la mise en marché, on a des écarts importants. A La Tuque, sur 0,638 \$ le litre du prix de l'essence, 0,3319 \$ servent à défrayer le raffinage et la mise en marché alors qu'ailleurs dans la même région, cet item tourne autour de 0,28 \$. Alors, quand on regarde toutes les cotes, là, prix à la pompe, raffinage, transport, taxe provinciale, taxe fédérale, ça s'équivalait pas mal. C'est quand on arrive dans la colonne raffinage et mise en marché. Donc, de là à penser que les pétrolières empochent les rabais de taxes, il n'y a pas une marge très, très large. Alors, c'est dans ce sens-là que les gens disent: Qu'est-ce qui arrive? Pourquoi? Comme le soutenait la ministre, dans une lettre qu'elle m'envoyait le 15 mars dernier, que cette situation n'est pas exceptionnelle, dit-elle, à La Tuque, et que au moins 50 municipalités situées dans la même zone de taxes subissent le même phénomène. Alors, moi, une question que je pose: Pourquoi, ce qui semblerait, là, qui coûterait le plus cher, c'est le raffinage et la mise en marché? Est-ce que le raffinage coûte le même prix ailleurs? Il me semble que le raffinage ne devrait pas changer. Ça devrait être, donc, la mise en marché qui est le problème. Est-ce que la mise en marché, parce qu'il y a un monopole à La Tuque, il n'y a pas moyen d'aller acheter le gaz ailleurs, que, là, il y a quelqu'un qui empêche? Alors, j'aimerais savoir: Est-ce qu'on a vérifié si, oui ou non, ces rabais de taxes qui sont décrétés par le gouvernement pour des lieux visés comme la Haute-Mauricie profitent aux citoyens? Ils profitent à qui? Profitent-ils aux pétrolières? Profitent-ils aux gens qui sont les vendeurs à la pompe? À qui ça profite? Moi, j'aimerais d'abord savoir ça.

Le Président (M. Bordeleau): M. le ministre.

M. Tremblay (Outremont): Très bien. Alors, nous sommes bien conscients que certains détaillants d'essence de la province se sont livrés, au cours des derniers jours, à une guerre de prix. Les guerres de prix font partie des règles du jeu dans un marché de libre concurrence pour stimuler la demande et augmenter les parts de marché. Il faut reconnaître que tout est à l'avantage du consommateur québécois qui a pu profiter de bas prix ces derniers temps. Par contre, et comme toujours, nous suivons avec attention l'évolution du dossier afin d'éviter des hausses abusives. C'est le Bureau d'inspection du prix de l'essence du ministère de l'Énergie et des Ressources qui assume ce rôle de surveillance. À votre demande, à la demande du député de Laviolette, un représentant du ministère de l'Énergie et des Ressources est allé discuter des rabais d'essence

devant la Chambre de commerce de La Tuque. Les personnes de votre comté, qui, d'ailleurs, sont très impliquées et avec raison, ont soulevé cette question, ont même émis plusieurs communiqués de presse au cours des trois dernières semaines. Je demanderais à la personne la plus compétente, peut-être la seule que nous ayons avec toutes les réponses techniques, de vous répondre. C'est M. Jean-Noël Vallières. Alors, il est ici, il va se faire un plaisir de répondre...

M. Jolivet: Je m'excuse, juste avant qu'il me dise ça, M. le Président, il va me répondre ce qu'il a répondu là-bas, c'est parce qu'il y a une bataille ailleurs, et vous n'en profitez pas, dans le fond. Si je prends **Cap-de-la-Madeleine**, Trois-Rivières et à La Tuque... Autrement dit, il dit: Votre secteur à vous autres, il est correct, il n'y a pas de problème. C'est ailleurs qu'il y a une bataille des prix. Vous autres, vous n'en profitez pas, dans le fond. C'est ça que ça veut dire, si je regarde logiquement. Allez-y, je vais attendre.

Le Président (M. Bordeleau): Alors, monsieur...

M. Tremblay (Outremont): M. le député de Laviolette, on va attendre sa réponse.

Le Président (M. Bordeleau): C'est ça. Alors, M. Vallières.

M. Vallière (Jean-Noël): Quand on veut statuer sur les... Quand on regarde ce qui se passe au niveau des prix, il y a deux façons de le faire. Les prix peuvent être en fonction d'une structure de coûts, donc on additionne tous les éléments de coûts, le brut, la part du détaillant, la part de la pétrolière, les taxes, les coûts de transport, et ça donne un prix. Sur le marché, par exemple, il n'y a pas juste ça qui fonctionne, il y a aussi les forces du marché et les guerres de prix qui arrivent. Donc, temporairement, le prix peut être totalement détaché d'une structure de coûts. Ce qu'on a remarqué au BIPE, jusqu'au début des guerres de prix, à l'automne 1991, les prix de l'essence avaient tendance à s'arrimer presque parfaitement à la structure de coûts. Donc, on additionnait tous nos éléments et on avait le prix à la pompe. Lorsque le pétrole brut augmentait de quelques dollars le baril, le prix à la pompe suivait avec, évidemment, un décalage de 60 jours, à l'époque. Ce qui s'est passé depuis l'automne 1991 avec les guerres de prix, c'est qu'il n'y a plus de mesure, il n'y a plus de juste mesure entre la structure de coûts et le prix à la pompe, et ces guerres de prix ont touché presque exclusivement les régions centrales, Québec, Montréal, Trois-Rivières et Sherbrooke. Les deux protagonistes dans cette guerre-là, c'est les pétrolières d'un côté, les indépendants de l'autre, et c'est évidemment pour des parts de marché. Ce dont on s'est aperçu dans les cinq ou six dernières années, c'est que les indépendants ont grugé des parts de marché qui étaient, entre guillemets, traditionnellement acquises aux pétrolières. Ils en sont à 26 % maintenant...

M. Jolivet: Ça, là, on n'a pas grand temps, mais je vais vous poser la question. Je prends les taxes fédérales, c'est à peu près équivalent partout, on ne chiale pas; les taxes provinciales étaient 15,87 % par rapport à 18 %, 19 %, on ne chiale pas, c'est ça. Il y a eu un rabais de taxe, il est là. Le rabais de taxe est là. Le transport, on ne chiale pas, 1,70 \$, on comprend que monter à La Tuque, c'est différent d'aller à Victoriaville ou d'aller à Bécancour. Ça, on comprend ça, 1,70 \$, on ne chiale pas. Quand on va au raffinage et mise en marché, j'imagine que raffiner du pétrole, du gaz pour la pompe à Montréal, pour un gars qui l'achète à Montréal et raffiner pour un gars qui l'achète à Chicoutimi, d'après moi, le raffinage ne doit pas coûter plus cher. Il reste quoi, donc? Il reste la mise en marché. La mise en marché, c'est là qu'on a un problème, 0,3319 \$ par rapport à 0,28 \$, 0,29 \$, c'est là, le problème. On dit, nous autres: Pourquoi avoir fait des rabais de taxe, si ça ne profite pas aux consommateurs? Est-ce que vous allez me dire que la mise en marché... et c'est là la question qui est posée par le Conseil du travail de La Tuque: Est-ce que ça veut dire qu'il y a des gens qui empochent, et ça serait le gars à la pompe qui l'empocherait? Eux autres, ils disent non. Qui l'empoche? Moi, s'il y a un rabais de taxe, pourquoi ils n'en profitent pas? Faites une **vérification**. Les gens vous demandent une enquête; vous dites, comme réponse: C'est ça.

Les gens ont été découragés de votre réponse, à la Chambre de commerce. C'est pour ça qu'ils continuent la bataille, parce que ça n'a pas de bon sens...

M. Chevette: Et, ce matin, on est aussi découragé.

M. Jolivet: Expliquez-moi.

M. Vallière: Bon, j'étais presque rendu...

M. Jolivet: O.K.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Vallière: ...tantôt, dans mon explication, quand vous m'avez coupé la parole.

M. Chevette: Mais, aboutissez, parce qu'à 11 heures, c'est quasiment fini.
(10 h 50)

M. Vallière: O.K. Quand je dis que les prix dans les régions centrales sont détachés de la structure de coûts, ce qu'on avait observé au BIPE jusqu'à l'automne 1991, c'est que la part de la pétrolière, ce qui revient à la pétrolière pour le raffinage, la commercialisation, la distribution et son rendement sur le capital investi, c'était 0,145 \$. Au moment où on se parle, cette même part de la pétrolière est 0,05 \$ ou 0,06 \$ le litre à Québec et à Montréal. Quand je vous dis... Alors qu'à La Tuque, la part de la pétrolière se rapproche toujours du 0,145 \$ qui était le... Donc, la structure du marché à La Tuque n'a pas généré des guerres de prix comme des

régions centrales, ce qui fait que la part de la pétrolière et l'ensemble des coûts...

M. Jolivet: Ce que les gens de La Tuque disent, c'est bien simple. L'impression qui nous reste, là, après avoir entendu ce que vous avez dit, c'est que la guerre de prix ailleurs fait en sorte qu'eux autres, ils paient plus parce qu'il n'y en a pas, de guerre des prix, il y a un monopole. Écoute, la question qu'ils posent dans la lettre du 27 avril, c'est: En conséquence, — c'est adressé au Bureau d'inspection et d'information du prix de l'essence — ils disent: Écoutez, aidez-nous, nous vous prions de prendre les dispositions qui s'imposent **afin** de nous aider à faire briser le monopole du prix de l'essence détenu par les détaillants de la région du Haut-Saint-Maurice. On arrive à cette conclusion là. N'ayant pas de guerre de prix, n'en aura jamais, bien, ils vont payer plus par rapport à tout le reste où, là, ils se disent victimes d'une guerre de prix ailleurs. En tout cas, moi...

M. Geoffrion: Mais je pense qu'on ne peut pas empêcher une pétrolière de réduire ses prix sur certains marchés. Ce qu'on constate, par contre, c'est qu'elle n'a pas renoncé à son profit à La Tuque.

M. Jolivet: M. Levesque, quand il a fait son budget, il voulait rendre service à ces régions-là, mais, d'après ce que je peux voir, ce n'est pas ça. Je vais vous poser une question. Il y a eu une **vérification** qui a été faite à Mont-Laurier — c'est à peu près identique, en termes de niveau, parce que c'est la partie de mon comté... Pour me rendre à Parent, il faut que je passe par Mont-Laurier — mais je vous dis bien honnêtement, expliquez-moi pourquoi il y a eu une enquête là-bas, il y a eu des décisions, je ne sais pas ce qui s'est passé finalement, mais qu'il n'y en avait pas à La Tuque? Pourquoi on ne vérifierait pas, au niveau de La Tuque, plus profondément que la réponse que vous nous donnez. C'est une réponse décourageante pour des gens de régions éloignées qui ne comprennent pas pourquoi, si l'État a dit des rabais, ils paient plus cher qu'ailleurs. Expliquez-moi ça.

M. Geoffrion: Notre problème, c'est que le marché à La Tuque, il a deux qualités. Ce qu'on **constate**, c'est que c'est un marché concurrentiel. Il y a des indépendants, il y a des gens en concurrence, ce n'est pas le monopole...

M. Jolivet: Voulez-vous je vais vous dire une affaire? À Lac-Édouard, l'Environnement vient de fermer tous les garages. Il y en avait un. Tout fermé. Ils n'ont plus de gaz. J'ai essayé de savoir comment on pouvait avoir une pompe pour, au moins, les bateaux sur le lac Édouard, et avoir la pompe pour les gens qui viennent de l'Europe, dans bien des cas, par les autobus, pour avoir du gaz à La Tuque, à Lac-Édouard. Vous savez les prix exorbitants **qu'on** demande, de telle sorte que ce ne sera pas possible. À Parent, au bout de

la course, il n'y a plus personne qui veut amener du mazout, plus personne. Le monde va vivre de quoi, demain matin? En tout cas, je vous dis que ça n'a pas de bon sens.

M. Chevette: Ça, c'est au-delà des analyses. C'est le vécu quotidien, mon cher spécialiste.

M. Vallière: Tout ce que je pourrais rajouter, c'est que ce n'est pas parce qu'il y a des guerres de prix à certains endroits et la part de la... ils vendent en bas des coûts de production avec des parts de pétrolières à 0,05 \$, 0,06 \$, 0,07 \$ et 0,08 \$ le litre, qu'on peut obliger le marché à vendre à perte partout au Québec. Il y a certains endroits, La Tuque est peut-être un exemple, il y a l'Abitibi, il y a la Gaspésie, où la part de la pétrolière est demeurée, selon les normes, stable à 0,145 \$, alors qu'elle a dégringolé ailleurs.

M. Jolivet: Tout ce que je vous demande, trouvez-moi un moyen de régler ça. C'est ça que je vous demande, au nom de la population de la Haute-Mauricie.

Une voix: Il n'y en a pas.

M. Jolivet: Bien, que l'État prenne sa décision, à ce moment-là, à ce niveau-là. Qu'il fasse quelque chose. Ça n'a pas de bons sens. Ça n'a pas d'allure. Plus de pétrole à Lac-Édouard, on a de la misère à avoir du mazout à Parent. Il fait «fret», à Parent, l'hiver. Il n'y a plus personne qui veut monter là. On a de la misère à avoir du monde là. Il y a du monde qui vit là et il y a une usine qui vit là, elle a besoin de ça, ce mazout-là. Il n'y a plus personne...

M. Geoffrion: On va regarder les problèmes d'approvisionnement auxquels vous vous référez.

M. Chevette: M. le Président, il me reste à peu près six questions. J'avais dit au ministre qu'on accorderait également... qu'on adopterait globalement. La première question, c'est la sûreté à Hydro-Québec. Je vais vous donner les sujets, ça vous permet de faire la chaise musicale: sûreté Hydro-Québec, sécurité des barrages, stratégie québécoise d'efficacité énergétique — je dirai juste un mot — Euro-Québec Hydro-Hydrogène, et autobus électriques.

Sécurité interne à Hydro-Québec

Donc, première petite question sur la sûreté à Hydro-Québec. Je suis allé questionner le ministre de la Sécurité publique, je crois que c'est la semaine dernière, jeudi dernier, et on m'a dit que ce n'était pas finalisé, je pense, le rapport final. Est-ce que Mme la ministre de l'Énergie a un document émanant d'Hydro-Québec concernant sa propre sûreté, son comportement, ses mandats qu'elle se donne, étant donné que... Vous savez que dans les médias d'information — je crois que c'est

un médium électronique, même, je ne suis pas sûr que ce n'est pas la télé — le président de la sûreté d'Hydro, à Radio-Canada, si ma mémoire est fidèle, a annoncé qu'il faisait du renseignement. Donc, est-ce que vous avez vérifié cela? Même si M. Drouin, président d'Hydro, a contredit ou a remis à sa place le... il n'en demeure pas moins qu'il a affirmé qu'il se faisait du renseignement. Est-ce que vous avez pris les informations sur cette dimension?

M. Tremblay (Outremont): Cet aspect relève du ministre responsable de la Sécurité publique, puis je pense que vous avez déjà posé cette question au ministre de la Sécurité publique.

M. Chevette: Non, mais au moment où on l'avait posée au ministre de la Sécurité publique, Mme la ministre elle-même disait qu'elle prendrait de l'information, si ma mémoire est fidèle, auprès d'Hydro-Québec. D'abord, juste le nom «sûreté», entre vous et moi, sûreté Hydro... Ça pourrait être sécurité Hydro, je ne le sais pas, mais s'apparenter à une police... On sait que c'est surtout des anciens policiers des renseignements spéciaux de la Sûreté du Québec qui font partie de la sécurité d'Hydro. Mais est-ce que la ministre ne devrait pas suggérer à Hydro-Québec, d'abord, de changer le nom de sa garde de sécurité pour éviter les tendances naturelles à faire de... Parce qu'il y a une dimension de respect des droits et des libertés dans ça. Ce n'est pas un corps de police national, ça; c'est une sécurité pour fins de sauvegarder les biens meubles, si j'ai bien compris, d'Hydro-Québec. Donc, est-ce que la ministre ne pourrait pas prendre en considération, d'abord, que ce soit une garde de sécurité ou une agence de sécurité et que ce soit limité à jouer le rôle d'une agence de sécurité et non pas d'une sûreté, d'une police avec toutes les dimensions de renseignements tactiques, tout ce que vous voulez? C'est juste dans ce sens-là, en tout cas, que je veux passer le message.

M. Tremblay (Outremont): Oui. La ministre de l'Énergie et des Ressources a demandé à Hydro-Québec des informations sur le sujet qui est mentionné par le député de Joliette. La ministre de l'Énergie et des Ressources va également être informée de la suggestion que vous faites et prendra sûrement en considération vos propos.

Sécurité des barrages

M. Chevette: Merci. Sécurité des barrages. On sait qu'en 1987, afin de se conformer aux standards internationaux, Hydro-Québec adoptait des normes sévères visant à évaluer régulièrement l'état de ses barrages. Cependant, selon les documents internes à Hydro-Québec obtenus par Radio-Canada en janvier dernier, les études de comportement des barrages ne sont réalisées que dans 15 % des cas, et ça n'a jamais été nié par Hydro-Québec par la suite. Moi, je voudrais savoir, d'abord, au niveau du ministère de l'Énergie et

des Ressources qui a une responsabilité vis-à-vis de la sécurité publique: Est-ce qu'on a été mis au courant de cette lacune qui plane sur la fiabilité d'une cinquantaine de barrages, puis, si oui, quelles mesures ont été prises?

M. Tremblay (Outremont): Alors, Hydro-Québec connaît l'état de sécurité de ses barrages grâce à un processus de surveillance conforme aux normes internationales. D'ailleurs, le comité de révision international, qui est composé de cinq experts internationaux complètement étrangers à Hydro-Québec, n'a jamais, depuis le début de son existence, en 1988, constaté aucune pratique incorrecte d'Hydro-Québec en regard des normes internationales. Également, l'expertise d'Hydro-Québec est **fréquemment** requise au sein des grandes organisations internationales qui se préoccupent de la sécurité des barrages. Finalement, plus de la moitié des effectifs d'Hydro-Québec en génie civil, 150 personnes sur 300, est affectée exclusivement à la sécurité des barrages.

M. Chevette: Comment **expliquez-vous** qu'Hydro-Québec n'ait pas répondu à l'affirmation que seulement 15 % des cas... que dans 15 % des cas, on avait procédé à la vérification par rapport aux standards internationaux? Est-ce que c'est vrai ou si c'est faux, ça?

M. Tremblay (Outremont): M. Denis L'Homme va donner la réponse à cette question.

M. L'Homme: En fait, ce que l'on constate, c'est qu'il y a une divergence au niveau des standards. Ce n'est pas la sécurité qui est en cause, c'est l'acceptation du standard international qui est en discussion.

M. Chevette: Est-ce que c'est Hydro-Québec qui remet en cause certains standards internationaux?

M. L'Homme: Bien, qui les remet en cause... Moi, je ne le dis pas, mais... On ne dit pas que les barrages sont insécures pour autant, on dit que la norme est **peut-être** discutable. Enfin, c'est ce qu'il faudrait examiner.

M. Chevette: Ce n'est pas en 1987 que vous aviez adopté des normes ou des standards internationaux? Les barrages du ministère, eux, est-ce qu'ils doivent répondre aux mêmes standards internationaux?

M. L'Homme: On n'a pas de barrages.

M. Chevette: Vous n'en gérez pas, vous autres?

M. L'Homme: C'est le ministère de l'Environnement qui...

M. Chevette: Puis le privé? Ah! Ça relève de l'Environnement.
(11 heures)

M. L'Homme: Les barrages au Québec, le ministère de l'Environnement en a. Nous, on n'en a pas.

M. Chevette: O.K. Est-ce qu'ils sont soumis aux mêmes standards internationaux?

M. Geoffrion: Ça ne doit pas, non. J'imagine qu'un immense barrage puis un petit, ça ne doit pas être le même genre de standards.

Le Président (M. Audet): Je ne veux pas couper rien, mais **est-ce** qu'il y a consentement pour prolonger un peu, de quelques minutes?

M. Chevette: Quelques minutes.

Le Président (M. Audet): D'accord. Alors, **allez-y**, M. le député de Joliette.

M. Chevette: On a commencé à 9 h 10.

Le Président (M. Audet): O.K. Ça va.

M. Geoffrion: On parlait des ingénieurs...

M. Chevette: Est-ce qu'il y a possibilité de demander à Hydro de me fournir cette information-là? D'abord, les divergences au niveau des normes pour savoir quelles sont les divergences qui existent; deuxièmement, pour savoir comment il se fait qu'on a répondu... Ces normes sont à 15 % seulement. Il doit y avoir une raison, mais ça ne doit pas être seulement à cause des divergences. J'aimerais savoir ça.

Autobus électriques

L'autre cas, au niveau des autobus électriques. On en parle de plus en plus. Est-ce que le ministère de l'Énergie participe à ça?

M. Tremblay (Outremont): En fait, la personne qui parle des autobus électriques, c'est M. Deshaies. J'ai rencontré M. Deshaies, il y a quelques semaines, et nous avons présentement une proposition d'Autobus Deshaies inc., les autobus électriques, nous la considérons à son mérite. C'est essentiellement une proposition, dans un premier temps, pour faire de la recherche-développement additionnelle sur le processus. Nous avons convenu d'un échéancier assez rapide pour analyser le potentiel de l'autobus électrique. C'est évident que si on peut l'intégrer dans une politique globale pour favoriser le développement de ces autobus électriques et, également, prendre en considération toutes les questions environnementales...

M. Chevette: **Est-ce qu'Hydro** participe à ces échanges et à cette expertise?

M. Tremblay (Outremont): Hydro-Québec lui a octroyé une aide financière de 5000 \$ pour... Excusez.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources lui a octroyé une aide financière de 5000 \$ pour ses études de faisabilité. Mais ce que nous discutons présentement avec lui, c'est une aide financière beaucoup plus importante, possiblement dans le Fonds de développement technologique.

M. Chevrette: Mais Hydro, par son pourcentage annuel... Elle a un gros pourcentage, 1,5 %, je crois, de son budget qui va à la recherche et au développement. Est-ce qu'Hydro est mise à contribution dans ce projet via l'IREQ ou via d'autres structures?

M. Tremblay (Outremont): Présentement, non. Est-ce qu'on fera appel à Hydro-Québec? Possiblement. Mais nous sommes encore à l'analyse du dossier qui nous a été remis, il y a quelques jours, par M. Deshaies. Après ça, je pense que s'il y a une volonté gouvernementale de donner suite au projet, ça peut être par Innovatech, ça peut être par le Fonds de développement technologique, ça peut être par, possiblement, Hydro-Québec, mais on n'est pas rendu à identifier le pourvoyeur de l'aide financière.

Projet Euro-Québec Hydro-Hydrogène

M. Chevrette: Euro-Québec Hydro-Hydrogène, on sait que le projet est en marche depuis déjà un certain temps. Le 22 janvier 1992, le gouvernement du Québec autorisait l'octroi d'une somme de 7 900 000 \$ dans le cadre de la poursuite de ce projet. Le 26 août dernier, cette somme était transférée à Hydro-Québec à titre de gérante du projet, selon nos informations, sur la recommandation de la ministre de l'Énergie et des Ressources. Je voudrais savoir, tout d'abord... Peut-être faire le point sur le projet, dans un premier temps, et, dans un deuxième temps, je voudrais savoir combien d'argent a été dépensé jusqu'à maintenant dans le cadre de ce projet. Troisièmement, quelles sont les échéances? Sur le dossier, ce seraient les trois questions auxquelles j'aimerais avoir une réponse.

M. Tremblay (Outremont): Alors, c'est un projet très important qui a été initié par le ministère de l'Énergie et des Ressources avec la Communauté économique européenne. Dans un premier temps, à la suite d'une participation gouvernementale avec Hydro-Québec, les conclusions étaient à l'effet que le coût était plus élevé et, deuxièmement, qu'il y avait une perception de problèmes de sécurité. Par contre, à cause du grand potentiel, le ministère de l'Énergie et des Ressources, la ministre responsable et Hydro-Québec ont décidé de cibler davantage leur intervention vers l'utilisateur. C'est la raison pour laquelle des partenaires utilisateurs se sont joints à ce projet. De façon plus précise, au Québec, on parle, dans les moteurs d'avion, de Pratt & Whitney; on considère également la possibilité de Prévost Car; MCI a été identifiée. Au niveau de la Belgique, on parle de Van Hool, pour les autobus. Donc, c'est toujours un projet qui est d'actualité. On

pense que, possiblement à cause de l'effet de serre dans des villes comme Los Angeles, éventuellement, si nous utilisons au maximum notre potentiel énergétique, l'hydrogène liquide pourrait nous placer dans un créneau d'excellence d'ici l'an 2000, même s'il s'avérait que le coût de l'énergie, par exemple l'essence... L'essence pourrait **peut-être** devenir comme dans le secteur des pâtes et papiers; on pourrait faire une nouvelle réglementation et dire: Écoutez, ça a des considérations environnementales, donc on fait du recyclage, désencrage. **Peut-être** que, là, on dirait: L'hydrogène liquide. Mais c'est un projet que la ministre a à coeur. Le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie est également impliqué dans ce dossier-là et nous avons des partenaires au niveau de la Communauté économique européenne et des partenaires industriels québécois. Donc, ça continue et nous espérons pouvoir donner suite à des investissements additionnels le plus rapidement possible.

M. Chevrette: Combien de dépensés, globalement?

M. Tremblay (Outremont): 1 000 000 \$.

M. Chevrette: Sur les 7 900 000 \$?

M. Tremblay (Outremont): Oui.

M. Chevrette: Les 7 900 000 \$ sont corrects?

M. Tremblay (Outremont): Oui. Dans l'autorisation, il y a un engagement gouvernemental de 7 900 000 \$, mais déboursés présentement, c'est 1 000 000 \$.

M. Chevrette: O.K. Et l'échéancier, c'est l'aube des années 2000.

M. Tremblay (Outremont): C'est 1997 pour la phase de démonstration actuelle. Lorsque je mentionnais l'an 2000, c'est plus le rôle d'éducation, parce qu'il y a un rôle d'éducation important présentement, entre autres au niveau de la perception pour la sécurité. Donc, avec le rôle d'éducation et que les utilisateurs en fassent, par exemple, un usage plus industriel, il semblerait que l'an 2000 nous apparaît réaliste.

Stratégie d'efficacité énergétique

M. Chevrette: O.K. Dernier sujet, dernière question, c'est au niveau de l'efficacité énergétique. Tout le monde parle d'efficacité énergétique. On dit: C'est bien beau, la construction de gros barrages, on ne doit pas être contre, mais on doit, d'abord et avant tout, axer toute notre action ou la grande partie de notre action sur l'efficacité énergétique. Au Québec, tout le monde en traite. Tous les groupes soit écologiques, soit... Même les groupes industriels ne se gênent pas pour dire: Oui, il faut aller vers des technologies modernes puis aller au niveau de l'efficacité énergétique.

Comment expliquer que ni Hydro-Québec, ni le ministère de l'Énergie et des Ressources, ni le gouvernement ne pensent véritablement à un programme d'abord d'isolation du **parc** immobilier à cause de notre climat, pour répondre véritablement, donner un coup de barre extraordinaire dans le domaine de l'efficacité et de la conservation de l'énergie, de la diminution de la consommation de l'énergie?

(11 h 10)

M. Tremblay (Outremont): En fait, on n'a pas dit qu'on n'a pas évalué ce moyen. Par contre, lorsqu'on regarde la nouvelle politique énergétique du gouvernement, là, au niveau de l'efficacité énergétique, il y a des données, de façon très **claire**, qui ont été mises de l'avant par la ministre de l'Énergie et des Ressources. C'est avec beaucoup de satisfaction qu'on a pris connaissance de la nouvelle politique énergétique mise de l'avant récemment par le Parti québécois, le document de réflexion. On y reconnaît presque une copie conforme de la politique annoncée par la ministre de l'Énergie et des Ressources, il y a plusieurs mois.

M. Chevette: Je m'excuse, mais, efficacité énergétique, quand on parle d'efficacité énergétique, puis qu'on s'en vient avec des gadgets floridiens... Par exemple, la lampe opaque, vous savez très bien que ça a un effet habituellement contraire, l'hiver, M. le ministre. Vous devez savoir ça autant que moi. Vous avez fait un petit peu de physique et de chimie et vous avez étudié ça. Vous savez très bien que la lampe opaque ne dégage pas de chaleur l'hiver, donc ce sont les plinthes électriques qui marchent. Les experts, même à Hydro, les ingénieurs qui connaissent ça, les ingénieurs de l'entreprise privée nous disent qu'au Québec, c'est un véritable programme d'isolation du **parc** immobilier qui contribuerait davantage à créer une efficacité énergétique beaucoup plus grande que de s'amuser avec les gadgets. Est-ce que... Et dans la politique que vous avez lue, si vous l'avez lue, vous aurez remarqué qu'une des premières choses qu'on recommande, c'est justement un programme d'isolation de nos maisons, etc., et ça ne fait pas l'objet de vos préoccupations, **semble-t-il**. J'aimerais savoir pourquoi.

M. Tremblay (Outremont): Alors, deux points. Dans la stratégie, il y a un plan d'action, des changements au Code du bâtiment pour améliorer l'isolation, premièrement. Deuxièmement, il y a également toute la question de la domotique et de l'immotique — je vois le député de Joliette, on parle de la maison intelligente — et il est démontré de façon très claire que 40 % des maisons, d'ici l'an 2000, vont être des maisons intelligentes. On en construit 45 000 par année, et ce ne sont pas des maisons intelligentes. Quand on parle de conservation de l'énergie, on pourrait, au niveau du consommateur, de la consommatrice, épargner 7 % de la facture mensuelle d'énergie électrique. Donc, ça, ce n'est pas des gadgets, c'est la réalité, c'est un rôle d'éducation, et toute la politique d'efficacité énergétique est orientée principalement vers un rôle d'éducation au

niveau des consommateurs et des consommatrices. J'aurais aimé trouver dans la politique du Parti québécois... nous aider, nous tendre la main au niveau de la domotique et de l'immotique, parce que c'est réellement la voie à suivre. D'ailleurs, vous n'avez qu'à regarder... Les médias, depuis un certain temps, parlent beaucoup de domotique et d'immotique de façon très positive et des projets-pilotes ont lieu dans l'ouest de Montréal et dans certaines régions du Québec. Donc, **peut-être** que ça pourrait faire partie de la réflexion également du Parti québécois.

M. Chevette: Je suppose que nos ingénieurs et nos architectes vont travailler aussi dans ce sens-là, par exemple au niveau de l'énergie solaire, etc.

M. Tremblay (Outremont): Oui.

M. Chevette: Ça, je comprends. Mais tout le **parc** immobilier existant, quand on fait des vérifications à l'infrarouge, on se rend compte que, dans plusieurs secteurs, il y a des pertes d'énergie épouvantables. Bien souvent, vous savez très bien, M. le ministre, que c'est dans des milieux économiquement pauvres en plus qu'on a les plus mauvaises conditions de logement et d'isolation. Quand ils ne sont pas propriétaires en plus, bien souvent... C'est pour ça, la grande distinction qu'on fait, c'est: Organisons-nous pour isoler nos maisons, mais sans affecter, bien sûr, le revenu des gens qui sont économiquement très faibles. Il y a le **parc** immobilier existant auquel il faut penser. Vous me répondez en fonction du futur. Moi, je pense que, oui, ça, on vous suit.

Non seulement on devrait accélérer et former, même, nos architectes et nos ingénieurs en fonction de cela, mais faire une éducation très forte au niveau des constructeurs de maisons également. Juste l'angle de la maison peut faire économiser un bon pourcentage, je n'en disconviens pas. Mais pour le **parc** existant, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de faire un effort concret? Parce que les objectifs sont ambitieux, pour les années 2000 à 2010. Les objectifs de récupération, les pourcentages visés sont ambitieux et Hydro-Québec modifie toujours à la baisse. On a pu l'observer durant la commission. En l'espace de trois heures, d'ailleurs, M. Bolduc a baissé ses objectifs. Mais si on veut les atteindre, ici, au Québec, ce genre d'objectifs là, il faudrait **peut-être** aller à ce qu'il y a de plus pressant, et c'est le **parc** existant.

M. Tremblay (Outremont): Oui. La discussion s'est faite au niveau de la rentabilité des mesures additionnelles qui pouvaient être mises de l'avant. Alors, la rentabilité évaluée en fonction d'autres mécanismes n'est **peut-être** pas assez importante. Il y a un projet-pilote, en ce moment, avec la ville de Montréal, en discussion, pour voir comment on pourrait possiblement faire plus au niveau de la rénovation des bâtiments existants.

Le Président (M. Audet): Merci. Oui.

M. Tremblay (Outremont): Je veux demander à M. Geoffrion, juste une seconde, d'ajouter un complément de réponse.

M. Geoffrion: Les rendements dans l'isolation de l'enveloppe, particulièrement dans le résidentiel, commencent à être décroissants. Il faut comprendre que, sur 20 ans, de 1971 à 1991, la facture énergétique a baissé de 45 %, à peu près, dans le résidentiel. Donc, les différents programmes d'isolation, ça a donné du rendement. Ça a touché à peu près 830 000 habitations. On intervient de plus en plus à travers les normes sur les matériaux qui ont droit ou pas d'entrer dans une construction. Donc, on se dit que si on a des matériaux qui ont de bonnes qualités énergétiques et qu'on norme ça, c'est probablement une manière peu coûteuse et on fait le choix dans les constructions neuves.

Et là, on s'attaque maintenant à la rénovation de la même manière. Effectivement, la rénovation, souvent, qu'elle soit bonne ou mauvaise sur le plan énergétique, augmente les loyers. Particulièrement dans certains quartiers, on est sensibles à ça. On est en train de regarder des choses avec la ville de Montréal pour faire quelques expériences-pilotes de rénovation qui seraient aussi efficaces sur le plan énergétique. Mais nos rendements commencent à être décroissants.

Le Président (M. Audet): Merci. Alors, ça termine la période que nous avons pour l'étude...

M. Tremblay (Outremont): Juste avec votre permission, un instant, je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le député de Joliette...

Le Président (M. Audet): Brièvement, M. le ministre.

M. Tremblay (Outremont): ...de sa compréhension et de sa collaboration. Je voudrais également remercier l'équipe du ministère de l'Énergie et des Ressources pour son aide et, également, toute l'équipe politique de la ministre de l'Énergie et des Ressources qui m'a appuyé dans ce mandat très difficile que j'avais. J'en suis bien heureux et bien content. Alors, merci, M. le Président.

Le Président (M. Audet): Merci. Alors, ça termine la période que nous avons pour l'étude des crédits du ministère de l'Énergie et des Ressources pour l'année financière 1993-1994.

Adoption de l'ensemble des crédits

Est-ce que les crédits financiers et les programmes et les éléments de programmes du ministère de l'Énergie et des Ressources pour l'année financière 1993-1994 sont adoptés?

M. Chevrette: Sur division, compte tenu des baisses que j'ai soulignées au début.

Le Président (M. Audet): Adopté sur division.
Alors, ça met fin à nos travaux. Je vais suspendre les travaux jusqu'à 16 heures.

(Fin de la séance à 11 h 17)